



RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX EN VERTU DU TRAITÉ DE LISBONNE

RAPPORT ANNUEL
2014-2015



Parlement européen

FR

LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE



Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.



751 MEPs



Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.

Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.



Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union...



...en étant informés par les institutions de l'Union et en recevant notification des projets d'actes législatifs de l'Union;



...en veillant au respect du principe de subsidiarité;



...en participant, dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, aux mécanismes d'évaluation et en étant associés au contrôle politique d'Europol et à l'évaluation des activités d'Eurojust;



...en prenant part aux procédures de révision des Traités;



...en étant informés des demandes d'adhésion à l'Union;



...en participant à la coopération interparlementaire entre parlements nationaux et avec le Parlement européen.



Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union.



Une conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union peut soumettre toute contribution qu'elle juge appropriée à l'attention du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Cette conférence promeut, en outre, l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

Rapport annuel 2014/2015

**Relations entre le Parlement européen
et les parlements nationaux en vertu du traité de Lisbonne**

Ce document est une publication de la
Direction du Parlement européen chargée des relations avec les parlements nationaux,
qui fait partie de la Direction générale de la Présidence du Parlement européen.

Directrice: Christine Verger, christine.verger@ep.europa.eu

Chef de l'unité de la coopération institutionnelle: Pekka Nurminen,
pekka.nurminen@ep.europa.eu

Chef de l'unité du dialogue législatif: Patrizia Maria Prode, patrizia.prode@ep.europa.eu

Rédaction finalisée par: Michael Alfons, michael.alfons@ep.europa.eu

Manuscrit achevé le 29 avril 2016.

relnatparl@ep.europa.eu

www.europarl.europa.eu/relnatparl

Photo de couverture: séance d'ouverture de la "semaine parlementaire européenne" 2015,
Parlement européen, Bruxelles, le 3 février 2015.

Toutes les photos et illustrations (c) Union européenne, 2016.

La Direction des relations avec les parlements nationaux conseille les organes politiques, les députés et le secrétariat du Parlement européen dans le cadre de leur coopération institutionnelle et de leur dialogue législatif avec les parlements des États membres. Elle collabore aux activités interparlementaires et à la mise en œuvre, au sein du Parlement européen, des dispositions des Traités qui régissent cette coopération, et elle apporte son savoir-faire tout au long du cycle législatif, ainsi que dans le cadre d'autres compétences politiques du Parlement.

La Direction des relations avec les parlements nationaux joue le rôle de pôle d'information sur les parlements nationaux et renseigne l'administration du Parlement européen sur les meilleures pratiques au sein des parlements nationaux. Elle représente le Parlement européen dans les réseaux administratifs de la coopération interparlementaire. Elle gère les relations avec les fonctionnaires représentant les parlements nationaux à Bruxelles et entretient des liens étroits avec leurs administrations.

RAPPORT ANNUEL 2014/2015

TABLE DES MATIÈRES

Préface des Vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux.....	4
1. Introduction.....	7
2. Évolutions majeures et grandes tendances de la coopération interparlementaire.....	7
2.1. Élections européennes, nouveau Parlement européen et nouvelle Commission.....	7
2.2. Coopération interparlementaire sur la gouvernance économique.....	8
2.3. La coopération interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité.....	12
2.4. Les parlements nationaux dans le contexte européen.....	14
3. Coopération interparlementaire institutionnelle.....	16
3.1. Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC).....	16
3.2. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPUE).....	19
4. Réunions interparlementaires.....	22
4.1. Réunions interparlementaires – des échanges plus ciblés entre experts.....	22
4.2. Visites bilatérales – une formule souple et efficace.....	23
4.3. Videoconférences.....	24
5. Le mécanisme d'alerte rapide et le dialogue politique informel.....	25
6. Dispositifs d'échange d'informations et de coopération en réseau.....	27
6.1. Réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX).....	27
6.2. Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP).....	28
6.3. Autres outils.....	30
ANNEXES.....	33
ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants.....	33
ANNEXE II – Rencontres interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles.....	37
ANNEXE III – Visites de représentants de parlements nationaux au Parlement européen.....	39
ANNEXE IV - Données du mécanisme d'alerte rapide.....	43
ANNEXE V – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP).....	44

Préface des Vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux

Le présent document constitue le quatrième rapport annuel sur l'évolution des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux en vertu du Traité de Lisbonne, publié par la Direction du Parlement européen chargée des relations avec les parlements nationaux. Le dernier rapport annuel 2013/2014 abordait certains des événements du début de l'année 2014, mais aucun rapport n'a été spécifiquement consacré à cette année en raison des élections européennes. Le présent rapport revient par conséquent sur les événements restants de l'année 2014, et sur l'ensemble de l'année 2015, en mettant en évidence les tendances actuelles de la coopération interparlementaire.

La coopération interparlementaire ne se déroule pas en vase clos, elle est façonnée par l'actualité politique. Au cours des deux dernières années, l'Union européenne a été confrontée à de nombreux défis, et elle continue à l'être. Les migrations, la crise économique et financière, le terrorisme, le chômage des jeunes, les guerres et les troubles dans notre voisinage, ainsi que le changement climatique, nous ont montré combien nos pays sont devenus interconnectés et interdépendants et combien il demeure difficile, dans certains cas, de trouver des réponses communes à ces défis.

Ces défis ont dominé un grand nombre des débats interparlementaires durant les deux dernières années. Le Parlement européen considère que ces échanges sont l'occasion d'une mise en commun et d'un échange sur les politiques nationales et européennes, au bénéfice des deux parties. Comme indiqué dans la résolution du Parlement européen du 16 avril 2014 sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux, "leur fonction principale est d'aider, d'une part, les parlements nationaux à tenir compte de la perspective européenne dans les débats nationaux et, d'autre part, le Parlement européen à tenir compte des perspectives nationales dans le débat européen."

Dans sa résolution de 2014, le Parlement européen souligne que la coopération interparlementaire a pour objectif de "favoriser l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen, dans le but de leur permettre à tous d'exercer un contrôle plus efficace et d'apporter une contribution plus complète, sans pour autant compromettre leurs compétences respectives", de "faire en sorte que les parlements puissent exercer pleinement leurs compétences sur les sujets relevant de

l'Union" et d'"encourager l'émergence d'une culture politique et parlementaire véritablement européenne."

Aujourd'hui, cette coopération passe par des voies très diverses, notamment par des conférences, réunions, visites et vidéoconférences, des réseaux en ligne et des bases de données. Comme les années précédentes, la Direction des relations avec les parlements nationaux a œuvré sans relâche en 2014 et 2015, afin de garantir que les députés et le personnel du Parlement européen disposent des bons outils pour renforcer leur coopération avec les parlements nationaux. Les services personnalisés fournis par la Direction vont de la préparation de briefings et de notes, à l'organisation de réunions, de vidéoconférences, en passant par la maintenance de réseaux d'information tels qu'IPEX ou CERDP ou de nouveaux instruments tels que la base de données des "commissions correspondantes", ou la base de données "Connect" des documents des parlements nationaux, qui a été remaniée.

Nous sommes fermement convaincus que la coopération interparlementaire peut contribuer à jeter des ponts et à favoriser la compréhension mutuelle en ces temps mouvementés, et nous ne doutons pas que ce rapport mettra en évidence l'étendue et la profondeur de cette coopération aujourd'hui.



Ramón Luis Valcárcel Siso
Vice-président



Anneli Jäätteenmäki
Vice-présidente

1. Introduction

Le présent rapport annuel se fonde sur les précédents rapports publiés par la Direction du Parlement européen chargée des relations avec les parlements nationaux. Il met en évidence un certain nombre d'évolutions majeures et de grandes tendances de la coopération interparlementaire au cours des deux dernières années, avant de procéder à un examen plus détaillé de la coopération parlementaire institutionnelle et des réunions interparlementaires qui ont eu lieu au cours de cette période.

Le bilan de la situation est suivi par des chapitres sur le mécanisme d'alerte précoce, le dialogue politique informel et les outils permettant l'échange d'informations et la mise en réseau. Des informations statistiques détaillées sont disponibles dans les annexes.

Les rapports annuels précédents, ainsi que des actualités, des publications et des statistiques sont disponibles sur le site internet de la Direction du Parlement européen chargée des relations avec les parlements nationaux, www.europarl.europa.eu/relnatparl.

2. Évolutions majeures et grandes tendances de la coopération interparlementaire

2.1. Élections européennes, nouveau Parlement européen et nouvelle Commission

En 2014, le paysage politique de l'Union européenne a été marqué par la tenue des élections au Parlement européen en mai et l'entrée en fonction d'une nouvelle Commission en novembre. Pour la toute première fois, un lien a été établi entre les deux événements par la procédure des candidats chefs de file ("Spitzenkandidaten"), en vertu de laquelle les groupes politiques faisant campagne pour les élections proposent des candidats au poste de président de la Commission européenne.

Pour le Parlement européen, les élections ont également été l'occasion de dresser un bilan et d'approfondir ses relations avec les parlements nationaux. Pour la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, son nouveau président, a souligné qu'elle puise sa légitimité démocratique dans sa relation avec le Parlement européen, et a également fait part de son intention d'établir un nouveau partenariat avec les parlements nationaux.

Comme en 2009, le Parlement européen a utilisé la fin de la législature afin de faire le point sur la coopération interparlementaire et de formuler des propositions en vue de son développement futur. Sur la base d'un rapport établi par Carlo Casini, président de la commission des affaires constitutionnelles, le Parlement européen a adopté le 16 avril 2014 une résolution sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux (2013/2185(INI)). Dans cette résolution, le Parlement européen salue les mesures concrètes qui ont été prises depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne afin d'intensifier la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

La résolution fait plusieurs propositions pour approfondir ce dialogue, dont une meilleure collaboration entre rapporteurs sur certains dossiers législatifs ou des réunions régulières, thématiques et fructueuses entre les groupes politiques et les partis politiques européens dans le cadre de la coopération interparlementaire de l'Union. Le Parlement européen y souligne aussi que la coopération interparlementaire devrait chercher en permanence à réunir "les bonnes personnes au bon moment afin de traiter la bonne question de manière sensée", de sorte à veiller à ce que les décisions prises dans les différents domaines de compétence

s'enrichissent de la "valeur ajoutée" apportée par un réel dialogue et un vrai débat. Il se dit convaincu que la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC), devrait demeurer l'enceinte consacrée à un échange régulier de vues, d'informations et de bonnes pratiques sur les aspects concrets du contrôle parlementaire.

Le Parlement européen a veillé à la continuité du dialogue avec les parlements nationaux tout au long de la période électorale et a participé activement aux réunions interparlementaires institutionnelles organisées au sein des parlements des États membres de l'Union, notamment la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne qui a eu lieu à Vilnius en avril 2014 ou la réunion plénière de la COSAC, qui s'est tenue à Athènes en juin 2014.

Malgré une diminution naturelle du nombre des réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen en période électorale, après les élections, l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux députés, la mise en place de ses commissions et le programme politique chargé au niveau européen ont donné un nouvel élan aux activités interparlementaires au Parlement européen. En 2015, les commissions ont organisé plus de débats avec les parlements nationaux que la plupart des années précédentes, y compris d'autres activités telles que les visites de délégations ou des vidéoconférences. Ces évolutions sont décrites plus en détail dans le chapitre 4 sur les réunions interparlementaires; des statistiques détaillées sont disponibles dans les annexes.

Pour la nouvelle Commission européenne, le "partenariat spécial" avec le Parlement européen figurait en bonne place dans son programme, de même que les relations avec les parlements nationaux. Dans les "lettres de mission" que le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a adressées aux commissaires désignés après son élection en 2014, il a souligné que les "relations de la Commission avec le Parlement européen constituent la base de notre légitimité démocratique". En ce qui concerne les parlements nationaux, le président Juncker a fait ressortir qu'il souhaitait que "tous les commissaires s'engagent dans un nouveau partenariat avec les parlements nationaux".

La Commission a dressé le bilan de cet engagement dans son programme de travail pour 2016, adopté le 27 octobre 2015, dans lequel elle a déclaré que «[l']an dernier, nous avons intensifié l'engagement de la Commission et le dialogue avec les parlements nationaux, tant au niveau des réunions et des échanges de vues avec les commissions parlementaires qu'au moyen d'un engagement renouvelé en faveur du dialogue politique sur les projets de propositions», et a fait part de son intention de "poursuivre dans cette voie en 2016, avec des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les parlements nationaux fassent clairement entendre leur voix dans l'élaboration des politiques européennes."

2.2. Coopération interparlementaire sur la gouvernance économique

Au cours des deux dernières années, le Parlement européen et les parlements nationaux ont encore consolidé leur dialogue en matière de gouvernance économique. Sur la base des conclusions de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en avril 2015, la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne a adopté son règlement intérieur le 10 novembre 2015 à Luxembourg. Cet accord sur les questions de procédure devrait permettre à celle-ci de se concentrer exclusivement sur le fond des questions politiques qu'elle examinera.

Bien que les principes fondamentaux de la légitimité et de la responsabilité démocratiques doivent être assurés au niveau auquel les décisions sont prises et mises en œuvre, le Parlement européen soutient depuis longtemps que la coopération interparlementaire a un rôle complémentaire important à jouer afin d'échanger des idées et des bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance économique. Dans ce contexte, il est utile de se pencher de plus près sur l'évolution de cette coopération, même si elle est antérieure à la période de référence de la présente publication.

Contexte

En mars 2011, au lendemain de la crise économique et financière, la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen a organisé une réunion avec des parlementaires nationaux afin de débattre du premier bilan qu'ils tiraient du "Semestre européen", cycle annuel d'orientation et de surveillance des politiques économiques lancé à l'époque. À l'initiative de ses commissions des affaires économiques et monétaires, de l'emploi et des affaires sociales, et des budgets, le Parlement européen a organisé une manifestation interparlementaire sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques en février 2012. En janvier 2013, cette réunion a évolué et a été rebaptisée "semaine parlementaire européenne". Elle est organisée au début de chaque année depuis lors.

L'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire ("pacte budgétaire") prévoyait l'organisation d'une "conférence réunissant les représentants des commissions concernées du Parlement européen et les représentants des commissions concernées des parlements nationaux afin de débattre des politiques budgétaires et d'autres questions régies par le présent Traité." Lors de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne à Nicosie en avril 2013, un accord a été conclu pour mettre en œuvre les dispositions de cet article du Traité. La première réunion de la conférence interparlementaire prévue à l'article 13 du pacte budgétaire, organisée par le Parlement lituanien, s'est déroulée les 16 et 17 octobre 2013 à Vilnius.

Évolutions importantes survenues en 2014

La deuxième conférence au titre de l'article 13 a été organisée conjointement par le Parlement européen et le Parlement grec à Bruxelles. Baptisée "semaine parlementaire européenne", elle a été combinée avec la manifestation interparlementaire sur le Semestre européen, organisée par le Parlement européen. Du 20 au 22 janvier 2014, la semaine parlementaire européenne a réuni environ 140 représentants des parlements nationaux, 60 députés du Parlement européen et quelque 100 fonctionnaires des parlements nationaux.

Parmi les intervenants de haut niveau figuraient Martin Schulz, président du Parlement européen, Vangelis Meimarakis, président du Parlement grec, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, et Norbert Lammert, président du Bundestag. Les débats ont porté sur la résorption des déséquilibres macroéconomiques en Europe, la légitimité démocratique des programmes d'ajustement économique, la promotion de la croissance et de l'emploi en Europe et le renforcement de la surveillance budgétaire dans l'UEM.

La troisième conférence a été organisée par le Parlement italien à Rome du 29 au 30 septembre 2014. La délégation du Parlement européen était composée de 14 députés et était coprésidée par le Vice-président Olli Rehn et Roberto Gualtieri, président de la commission des affaires économiques et monétaires. Les débats ont été centrés sur le rôle des

investissements pour stimuler la croissance, les outils en matière de gouvernance économique et financière de l'Union, l'union bancaire et la coordination des politiques fiscales européennes en mettant particulièrement l'accent sur l'économie numérique. La séance de clôture de cette manifestation a été consacrée à un examen du projet de règlement de la conférence.

Évolutions importantes survenues en 2015

La semaine parlementaire européenne 2015 a eu lieu du 3 au 4 février 2015 au Parlement européen à Bruxelles. Cet événement a réuni quelque 70 députés européens et 110 parlementaires de toute l'Union pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales.

Dans le cadre de la semaine parlementaire européenne, deux manifestations ont eu lieu. Pour la première, il s'agissait de la rencontre interparlementaire sur les cycles de 2014 et 2015 du semestre européen, dans le contexte de l'élaboration des rapports du Parlement européen en vue de déterminer, en fonction de l'examen annuel de la croissance, les priorités du prochain cycle semestriel. L'objectif de cette manifestation était de renforcer la dimension démocratique du processus décisionnel de l'Union et de renforcer la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen afin d'examiner les mesures prises par les organes exécutifs nationaux et européens au titre du semestre européen.

La seconde manifestation était la conférence interparlementaire au titre de l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire. La conférence a été co-organisée et coprésidée par le Parlement letton et le Parlement européen. L'objectif de cette manifestation était de débattre de questions relevant du champ d'application de l'article 13 du pacte budgétaire, en mettant l'accent sur le nouveau plan d'infrastructures de l'Union européenne, les meilleures pratiques dans l'application du pacte budgétaire et la dimension sociale de l'Union économique et monétaire.

Parmi les intervenants à la semaine parlementaire européenne 2015 figuraient Martin Schulz, président du Parlement européen, Ināra Mūrniece, présidente du Parlement letton, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, et Pierre Moscovici, commissaire européen pour les affaires économiques et financières, la fiscalité et les douanes.

La réunion d'automne de la "conférence au titre de l'article 13" a été organisée par la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg les 9 et 10 novembre à Luxembourg. La délégation du Parlement européen, composée de 12 députés, était dirigée par Roberto Gualtieri, président de la commission des affaires économiques et monétaires. Les débats ont porté sur la dimension sociale de l'Union économique et monétaire, le contrôle parlementaire, la concurrence fiscale loyale et la croissance économique. Parmi les principaux intervenants figuraient Mars Di Bartolomeo, président de la Chambre des députés luxembourgeoise, Xavier Bettel, Premier ministre du Luxembourg, ainsi qu'Alain Lamassoure, député au Parlement européen, et Roberto Gualtieri.

Après de longues négociations, et sur la base des principes arrêtés par la Conférence des présidents des parlements de l'Union à Rome en avril 2015, la conférence interparlementaire a également adopté son règlement à Luxembourg. Il dispose que "[l]a Conférence, aux termes de l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, est dénommée «Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne» (...)".

Selon le règlement, la conférence interparlementaire fournit "un espace de débat ainsi que d'échange d'informations et de bonnes pratiques relatives à l'application des dispositions du Traité afin d'intensifier la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen, et de contribuer à la responsabilité démocratique dans le domaine de la gouvernance économique et de la politique budgétaire au sein de l'Union, notamment de l'Union économique et monétaire, en tenant compte de la dimension sociale et sans préjudice des compétences des parlements de l'Union européenne."

Le règlement précise aussi que la conférence interparlementaire se réunit "au moins deux fois par an, en coordination avec le cycle du Semestre européen. Au premier semestre de chaque année, elle se tient à Bruxelles, co-organisée et coprésidée par le Parlement du pays assurant la présidence du Conseil et le Parlement européen. Au second semestre de chaque année, elle est organisée dans l'État membre exerçant la présidence de l'Union et présidée par le Parlement de ce dernier."

Les modifications à ce règlement font l'objet d'une décision par consensus et "doivent être conformes au cadre fixé par la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne". Selon les lignes directrices de la coopération interparlementaire, qui ont été adoptées par les présidents des parlements nationaux et du Parlement européen à Lisbonne en 2008, la Conférence des présidents des parlements "veille à la coordination des activités interparlementaires de l'Union". Par conséquent, il était particulièrement important que le Parlement fasse spécifiquement référence au cadre fixé par la Conférence des présidents des parlements dans ce règlement.

Cet accord sur les questions de procédure devrait permettre à la conférence de se concentrer exclusivement sur le fond des défis politiques qu'elle aura à relever. Les débats à l'ordre du jour de la première conférence interparlementaire organisée après l'entrée en vigueur du règlement en sont la preuve. Le 17 février 2016, la 1^{ère} Chambre des États généraux des Pays-Bas et le Parlement européen ont invité les parlements nationaux à la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne. Le 16 février 2016, le Parlement européen a également invité les parlements nationaux à la rencontre interparlementaire sur les cycles du Semestre européen 2015/2016. Ces deux manifestations faisaient partie de l'édition 2016 de la semaine parlementaire européenne et ont réuni près de 45 représentants du Parlement européen et 130 représentants des parlements nationaux, assistés de 120 fonctionnaires.

Le dialogue interparlementaire sur l'économie et les questions connexes s'est également poursuivi en dehors de la semaine parlementaire européenne et de la Conférence interparlementaire. Au cours des deux dernières années, les commissions du Parlement européen ont continué à organiser des débats ciblés avec leurs homologues des parlements nationaux. En septembre 2014 et 2015, la commission des affaires économiques et monétaires a organisé son échange de vues annuel avec les parlements nationaux pour débattre de son projet de rapport sur le Semestre européen. En juin 2015, la commission spéciale du Parlement européen sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet (TAXE), a également invité les parlements nationaux à un échange de vues sur le thème "Planification fiscale agressive et contrôle démocratique: rôle des parlements".

2.3. La coopération interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité

La conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) est la plateforme interparlementaire pour les débats sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union. Organisée deux fois par an par le Parlement de l'État membre exerçant la présidence tournante du Conseil, en étroite collaboration avec le Parlement européen, la conférence réunit régulièrement quelque 100 parlementaires à l'échelle de l'Union. En outre, la commission des affaires étrangères du Parlement européen invite les parlements nationaux régulièrement à ses réunions à Bruxelles, complétant le dialogue interparlementaire dans ce domaine d'action essentiel.

En 2014, les quatrième et cinquième conférences interparlementaires pour la PESC/PSDC ont eu lieu à Athènes (3 au 4 avril) et à Rome (du 5 au 7 novembre). En 2015, les sixième et septième conférences interparlementaires ont eu lieu à Riga (du 4 au 6 mars) et au Luxembourg (du 5 au 6 septembre). La délégation du Parlement européen à ces réunions était présidée par Elmar Brok, président de la commission des affaires étrangères.

Évolutions importantes survenues en 2014

À Athènes, les débats ont été centrés sur le partenariat oriental, avec une attention particulière à la crise ukrainienne, au voisinage méridional (Syrie, Égypte et Moyen-Orient), et au suivi du Conseil européen sur la défense de 2013, en particulier la dimension maritime et le rôle joué par les parlements dans le déploiement des forces militaires dans le cadre de la PSDC. Trois ateliers ont été organisés sur les thèmes de la stratégie de sécurité maritime de l'Union, la dimension maritime de la PSDC, les évolutions au Moyen-Orient, et sur le déploiement des forces militaires dans le cadre de la PSDC, les procédures et pratiques de prise de décision parlementaire.

La cinquième conférence à Rome a été la première à avoir lieu après les élections européennes de 2014, avec la participation de M^{me} Federica Mogherini, nouvelle haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne (HR/VP). Les principaux points examinés ont été l'Ukraine, la Syrie et l'Iraq, le Moyen-Orient, la Libye, les groupements tactiques de l'Union, les relations entre l'Union et l'Afrique et les Balkans occidentaux. Trois ateliers spécialisés ont suivi sur l'avenir des groupements tactiques de l'Union, les relations entre l'Union et l'Afrique, et sur la stabilité régionale et l'élargissement aux Balkans occidentaux.

À Rome, la conférence interparlementaire a conclu le réexamen de son fonctionnement, qui avait été lancé conformément aux décisions de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne et aux conclusions de la première conférence interparlementaire organisée en 2012. Il a été décidé que la conférence interparlementaire devrait continuer à être organisée dans le cadre du règlement existant et que l'accent devrait être mis sur l'amélioration des bonnes pratiques dans la conduite de ses travaux. Un recueil de bonnes pratiques a été créé, qui fournit des orientations supplémentaires sur la mise en œuvre du règlement, et confirme en outre le rôle essentiel du Parlement européen dans la conférence interparlementaire. Lors de sa réunion tenue à Rome en avril 2015, la Conférence des présidents des parlements de l'Union a salué la conclusion de cet examen.

Évolutions importantes survenues en 2015

À Riga, les principaux sujets débattus lors de la conférence interparlementaire ont été la lutte contre le terrorisme international et la radicalisation, la situation en Ukraine, la politique européenne de voisinage (partenariat oriental/sommet de Riga, et voisinage méridional/méditerranéen et Moyen-Orient), et la PSDC, en particulier le Conseil européen de juin 2015 consacré à la défense. Les quatre ateliers spécialisés étaient intitulés "Le sommet de Riga — redéfinir le partenariat oriental", "La réponse européenne aux menaces et l'instabilité dans le sud de la Méditerranée et au Moyen-Orient", "La guerre hybride — un nouvel enjeu sécuritaire pour l'Europe" et "Défis et solutions pour le déploiement des groupements tactiques de l'Union européenne".

Les débats menés lors de la conférence de Luxembourg de septembre 2015 ont été dominés par la question des migrations, la situation dans les pays du voisinage européen, la révision de la politique européenne de voisinage, la stratégie de l'Union en matière de sécurité, de la défense et de l'incidence des changements climatiques sur la sécurité. La première session plénière sur la politique européenne de voisinage ainsi que les priorités et les stratégies dans le domaine de la PESC et de la PSDC a été largement consacrée à la question des migrations et à l'évolution récente de la situation dans le voisinage de l'Europe. Le débat a également abordé d'autres questions relevant de la PESC/PSDC, notamment l'élaboration de la nouvelle stratégie globale relative à la politique étrangère et de sécurité, à propos de laquelle la HR/VP a souligné qu'elle apprécierait une contribution des parlements nationaux et du Parlement européen. La deuxième session plénière avait pour thème le changement climatique dans le contexte de la sécurité. Trois ateliers spécialisés ont eu lieu en parallèle, axés sur une gestion plus fonctionnelle des flux migratoires, le renforcement des missions PSDC civiles et le suivi de la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen consacré à la défense en juin 2015.

Faisant suite à l'invitation de la haute représentante/vice-présidente, qui l'encourageait à soumettre des idées et des suggestions pour la nouvelle stratégie mondiale de l'Union, après la conférence, le chef de la délégation de la Chambre des députés luxembourgeoise à la conférence interparlementaire a écrit à tous les parlements nationaux en leur demandant leur contribution. La Chambre des députés luxembourgeoise a compilé ces contributions et les a transmises à la haute représentante/vice-présidente de la Commission en décembre 2015.

Outre les réunions de la conférence interparlementaire, la commission des affaires étrangères du Parlement européen invite régulièrement les commissions équivalentes des parlements nationaux à Bruxelles. En décembre 2014, elle a organisé une réunion interparlementaire de commissions sur le thème "Le programme de l'Union en matière d'action extérieure – Les Balkans occidentaux". Une réunion en mai 2015 était axée sur "La révision de la politique européenne de voisinage – Perspectives pour le Conseil européen de juin 2015 sur la défense" et, en novembre 2015, les parlementaires nationaux et les députés européens ont débattu sur le sujet "Les guerres par procuration dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le suivi du Conseil européen de 2015 en matière de défense et la stratégie globale de l'Union concernant les questions de politique étrangère et de sécurité".

2.4. Les parlements nationaux dans le contexte européen

Au cours de ces dernières années, les parlements nationaux ont présenté plusieurs propositions d'amélioration concernant l'exercice de leurs prérogatives et ont lancé un débat sur la création de nouveaux instruments destinés à les associer à la prise de décision au niveau européen. Le Parlement européen a également présenté une proposition de coopération à la mise en œuvre du droit de l'Union.

Des propositions concrètes ont été présentées par des parlements plus actifs dans ce domaine, à savoir le Parlement danois, la Chambre des représentants des Pays-Bas et la Chambre des Lords du Royaume-Uni. Ces propositions comprennent une utilisation plus efficace des analyses de la subsidiarité grâce à l'amélioration de la procédure du "carton jaune" (notamment par une extension du délai de 8 à 12 semaines et l'instauration d'un contrôle de proportionnalité), la création d'une procédure de "carton vert" pour permettre aux parlements nationaux de formuler des propositions sur des initiatives législatives et l'attribution d'un rôle aux parlements nationaux en ce qui concerne le programme de travail annuel de la Commission.

Ces propositions ont été examinées en premier lieu lors de réunions ou de groupes de travail informels où d'autres parlements nationaux ont été invités par les initiateurs, afin d'explorer les évolutions possibles. Les présidences lettone et luxembourgeoise de la COSAC ont accédé à la demande qui avait été faite de traiter ces questions dans les rapports semestriels de la COSAC et d'organiser des échanges de vues formels à ce sujet lors des réunions de la COSAC (voir chapitre 3.1).

Outre ces initiatives prises par les parlements nationaux eux-mêmes, David Cameron, le premier ministre britannique, a adressé en novembre 2015 une lettre à Donald Tusk, président du Conseil européen, lui exposant les domaines dans lesquels des réformes étaient nécessaires. Dans cette lettre, le premier ministre britannique propose "une nouvelle modalité en vertu de laquelle des regroupements de parlements nationaux, agissant de concert, puissent bloquer des propositions législatives dont ils ne veulent pas", souvent qualifiée de "carton rouge". Lors de sa réunion des 18 et 19 février 2016, le Conseil européen a approuvé un ensemble de dispositions qui comprenait notamment un mécanisme pour les cas où les avis motivés des parlements nationaux "sur le non-respect du principe de subsidiarité par un projet d'acte législatif, adressés dans un délai de douze semaines à compter de la transmission dudit projet, représentent plus de 55 % des voix attribuées aux parlements nationaux." Ces dispositions "prendront effet le jour où le gouvernement du Royaume-Uni informera le secrétaire général du Conseil que le Royaume-Uni a décidé de rester membre de l'Union européenne".

Importance du cadre actuel instauré par le Traité et de l'équilibre institutionnel

Du point de vue du Parlement européen, la coopération interparlementaire peut contribuer à des échanges d'information productifs, à la résolution en commun des problèmes, à l'enrichissement réciproque de la réflexion et à une transposition plus aisée du droit de l'Union dans les législations nationales. Le Parlement s'est déclaré prêt à envisager de nouvelles possibilités de développement des instruments actuellement en vigueur pour la mise en œuvre des protocoles n^{os} 1 et 2 du Traité de Lisbonne et de renforcement du dialogue entre les parlements nationaux et les institutions européennes, sous réserve que ces mesures s'inscrivent dans le cadre des dispositions en vigueur du Traité et dans le respect de l'équilibre institutionnel global au niveau de l'Union.

Proposition du Parlement européen en faveur de la coopération sur la mise en œuvre du droit de l'Union

Afin de mieux associer les parlements nationaux au débat sur l'examen et l'évaluation de la législation de l'Union, le Parlement a cherché à développer une nouvelle forme de coopération. Il appelle de ses vœux un effort commun pour parvenir à une évaluation plus éclairée sur la question de savoir si la législation de l'Union est correctement appliquée dans la pratique et dans quelle mesure elle produit les résultats escomptés pour les citoyens, tant à l'échelon européen que national. En juin 2014, le président du Parlement a adressé un courrier à ses homologues des parlements nationaux pour les consulter sur les propositions visant à modifier la législation existante de l'Union qui figuraient dans le programme de travail de la Commission européenne pour 2014. Cette première lettre a été suivie par des lettres du Secrétaire général du Parlement européen en mars et en décembre 2015 pour les programmes de travail de la Commission européenne 2015 et 2016.

Les informations fournies dans ce cadre devraient contribuer aux préparatifs des "évaluations de la mise en œuvre" transmises aux commissions compétentes du Parlement européen avant que ces dernières n'examinent la nouvelle proposition législative en question. La lettre sollicite aussi des informations sur la mise en œuvre, l'application et l'efficacité du droit européen qui pourraient permettre au Parlement européen d'élaborer des "évaluations de la mise en œuvre au niveau européen" plus détaillées. Ces notes d'information rédigées pour les députés et les commissions du Parlement européen sont mises à la disposition des parlements nationaux et du grand public sur le site internet du Parlement européen.

Le Parlement européen est conscient que les cadres constitutionnels nationaux sont différents et que les activités de contrôle et d'évaluation ne sont pas menées par tous les parlements nationaux, mais demeure convaincu que le partage d'informations sur la mise en œuvre et l'efficacité de la législation de l'Union peut apporter une aide précieuse pour décider de la manière d'améliorer la législation de l'Union. C'est pourquoi le Parlement européen envisage de mettre en place un cadre informel qui peut permettre ce partage d'informations de différentes façons, par exemple au moyen de contacts bilatéraux et de visites d'études.

Cette initiative va résolument dans le sens d'une amélioration de la coopération interparlementaire et inter-administrative et vise à renforcer les voies de communication. L'idée a été saluée lorsqu'elle a été présentée lors de la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union à Rome, en mars 2015. Dans sa LIII^e contribution, adoptée lors de sa session à Riga, en juin 2015, la COSAC a également salué cette nouvelle idée et a noté que "dans l'ensemble, les parlements ont fait part de leur volonté d'échanger les bonnes pratiques et de partager avec le Parlement européen des idées sur le contrôle parlementaire de la transposition, de la mise en œuvre et de l'application effective du droit de l'Union, tout en soulignant que certains parlements nationaux soutiennent qu'un tel contrôle relève de la compétence du pouvoir exécutif et/ou de la Commission européenne". La volonté de renforcer la coopération avec le Parlement européen sur une sélection de dossiers législatifs a également été évoquée, avec une référence explicite à "une meilleure coopération entre les rapporteurs du Parlement européen et les parlements nationaux".

Plus d'intégration européenne: le chemin à parcourir

Réunis à Rome le 14 septembre 2015, les présidents de la Chambre des députés italienne, de l'Assemblée nationale française, du Bundestag allemand et la Chambre des députés luxembourgeoise ont déclaré qu'ils étaient convaincus qu'il convient de revitaliser l'intégration européenne.

Les quatre présidents de parlements ont signé une déclaration intitulée "Plus d'intégration européenne: le chemin à parcourir", dans laquelle ils soulignent que "plus d'Europe, et non moins d'Europe, est nécessaire pour relever les défis qui nous attendent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur". Cette déclaration indique "qu'une plus grande intégration politique est nécessaire, qu'il faut renforcer l'Union économique et monétaire (UEM) et sa dimension sociale et qu'une plus grande adhésion à la vision des pères fondateurs est nécessaire".

Dans les mois qui ont suivi, ladite déclaration a été signée par plusieurs autres présidents de parlements nationaux, et Martin Schulz, président du Parlement européen, s'est félicité de cette initiative. À la date de rédaction, il est prévu que la déclaration sera examinée lors de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne à Luxembourg en 2016.

3. Coopération interparlementaire institutionnelle

3.1. Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC)

La COSAC (Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union) a été établie en novembre 1989 à Paris. Elle revêt un caractère unique en ce sens qu'elle est la seule enceinte interparlementaire consacrée par les Traités (protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne). Le parlement national de l'État membre qui exerce la présidence tournante du Conseil joue un rôle prépondérant dans la définition de l'orientation et des travaux de la COSAC. Il est épaulé par une troïka présidentielle dont le Parlement européen est membre permanent et peut compter sur le soutien organisationnel d'un secrétariat restreint, hébergé par le Parlement européen et dirigé par un fonctionnaire détaché d'un parlement national ("membre permanent").

Les années 2014 et 2015 ont vu émerger une tendance croissante vers la réaffirmation de la nature interparlementaire des débats de la COSAC, puisqu'ont été invités en tant qu'orateurs principaux un nombre plus élevé de députés et un nombre inférieur de représentants des exécutifs nationaux et européen. Cette évolution a été prônée et encouragée par le Parlement européen, en tant que membre de la "troïka" de la COSAC (les parlements de la présidence précédente, actuelle et future ainsi que le Parlement européen). Il convient de noter que toutes les présidences se sont efforcées de renforcer non seulement l'équilibre du choix des sujets et des orateurs invités, mais également la composition des groupes d'experts et la manière dont les débats ont été organisés. Les participants ont pu participer et interagir lors de divers événements parallèles, notamment dans le cadre de la procédure "catch the eye" (intervention à la demande) pour des échanges plus vifs et des présentations supplémentaires des initiatives des parlements nationaux.

Le choix des sujets a montré que les présidences étaient déterminées à consolider la COSAC en tant qu'enceinte appropriée pour des débats ouverts et inclusifs sur les évolutions les plus importantes dans l'Union et sur la scène internationale. La politique étrangère et de voisinage, mais aussi les politiques économique, commerciale, énergétique et économique de l'Union ont été au centre des débats, avec une nette intention de contribuer aux discussions d'autres conférences interparlementaires spécialisées, dans le cadre d'une interaction équilibrée qui reconnaisse pleinement leurs mandats respectifs, évitant ainsi tout chevauchement ou concurrence stériles. En outre, les élections européennes de 2014 et le cinquième anniversaire

de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne ont eu une incidence sur la fixation de l'ordre du jour.

Dans le respect d'une tradition établie depuis peu, la délégation du Parlement européen a permis d'assurer une présence renforcée dans les travaux de la COSAC. Au cours des présidences grecque, italienne, lettone et luxembourgeoise, dix députés du Parlement européen (vice-présidents, présidents de commissions et rapporteurs) ont été invités à participer à la COSAC en tant qu'orateurs principaux, et deux députés européens ont été invités comme "primo-intervenants". Leurs interventions et contributions aux débats qui ont suivi ont fourni de précieux éclairages sur la position du Parlement européen sur des sujets allant de la crise en Ukraine et des politiques de l'Union dans la région méditerranéenne et en Europe orientale jusqu'aux politiques énergétiques et commerciales de l'Union et la révision de la stratégie Europe 2020.

Les députés européens sont également intervenus en tant qu'orateurs principaux sur des sujets institutionnels, tels que: les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux; la légitimité démocratique et le leadership européen; l'avenir de la démocratie supranationale, cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne; le programme de travail pluriannuel de la Commission et le rôle des parlements. Les points à l'ordre du jour des réunions plénières ont été souvent également abordés dans les rapports semestriels auxquels tous les parlements nationaux contribuent, et les résultats de ces rapports ont été dûment répercutés dans la contribution et les conclusions adoptées.

Le Parlement européen a été salué et remercié à plusieurs reprises par différentes délégations de parlements nationaux pour son soutien constant et résolu à l'intégration macrorégionale, pour sa contribution déterminante à l'amélioration considérable du paquet "cohésion" 2014-2020 et la conclusion d'un accord final, ainsi que pour sa résolution du 15 janvier 2015 sur la situation en Ukraine. Par ailleurs, le rôle du Parlement européen dans le contrôle des agences de l'Union a été reconnu dans la LII^e contribution.

Ces dernières années ont également vu se consolider, de la part des représentants des commissions des affaires européennes d'un nombre limité de parlements nationaux¹, la tendance actuelle consistant à informer la COSAC au moyen de lettres officielles ou de brèves interventions du résultat des réunions communes tenues avant chaque séance plénière de la COSAC. Leurs contributions ont été accueillies favorablement et ont parfois contribué au choix des thèmes à l'ordre du jour.

La COSAC, en réagissant rapidement aux évolutions importantes sur la scène internationale, a adopté plusieurs déclarations sur la situation en Ukraine. La déclaration de la réunion plénière de la LIII^e COSAC au sujet des interdictions d'entrée imposées par la Fédération de Russie sur les politiques et les fonctionnaires de l'Union a été initialement présentée par Ramón Luis Valcárcel Siso, Vice-président du Parlement européen, puis modifiée et adoptée à l'unanimité en session plénière.

Outre la poursuite des échanges de vues approfondis sur les évolutions essentielles dans le domaine des affaires européennes, la COSAC a mené une réflexion sur son rôle et sur les

¹ Les pays du groupe de Visegrád (Hongrie, République tchèque, Pologne et Slovaquie), le Forum parlementaire sur la mer Baltique (Estonie, Lettonie, Lituanie et Pologne), le Državni zbor slovène et le Hrvatski Sabor croate, ou la réunion des présidents des commissions des affaires européennes des parlements des pays du sud de l'Union.

moyens concrets de renforcer la participation des parlements nationaux au processus décisionnel de l'Union. Cette réflexion a été effectuée à l'initiative des présidences de la COSAC ou en réponse à des demandes formulées par plusieurs parlements, et les résultats du débat ont été repris dans les contributions et les conclusions adoptées.

La COSAC a fourni une plateforme appropriée pour la brève présentation de différentes idées et propositions des parlements nationaux:

- le rapport de la commission des affaires européennes du parlement danois intitulé "23 recommandations sur la manière de renforcer le rôle des parlements nationaux dans une gouvernance européenne en évolution" (LI^e réunion des présidents);
- le rapport intitulé "un regard sur l'avenir de l'Europe" sur la manière dont la Chambre des représentants néerlandaise et les parlements des États membres pourraient peser davantage sur le processus décisionnel européen (LI^e réunion plénière);
- le rapport de la Chambre des Lords du Royaume-Uni sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne (LII^e réunion plénière);
- l'amélioration de la procédure du "carton jaune", la possibilité d'utiliser un "carton vert" (dialogue politique renforcé) ainsi que l'attribution d'un rôle aux parlements nationaux en ce qui concerne le programme de travail annuel de la Commission figuraient au premier rang des priorités tant de la COSAC que des réunions des groupes de travail interparlementaires informels. À titre exceptionnel, les résultats de ces réunions informelles ont été présentés lors des réunions de la COSAC.

Une liste de thèmes et d'intervenants principaux de toutes les réunions de la COSAC en 2014 et 2015 est disponible à l'annexe I.

La procédure du "carton vert"

La procédure du "carton vert", qui repose sur une proposition du président de la commission spéciale sur les affaires européennes de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, devrait permettre aux parlements nationaux de proposer de nouvelles mesures législatives ou de modifier ou d'abroger des actes législatifs en vigueur, y compris des actes délégués et des actes d'exécution.

Dans le cadre des débats au sein de la COSAC, des réserves ont été émises sur la compatibilité de la procédure du "carton vert" avec le Traité, sur sa transposition dans les droits nationaux et sur son incidence sur l'équilibre institutionnel. À la suite des amendements déposés par le Parlement européen, lesquels ont été adoptés à l'unanimité, la contribution de la LIII^e COSAC définit le "carton vert" comme une forme améliorée du dialogue politique. Elle souligne également que cette procédure devra être conforme aux dispositions du Traité en vigueur et respecter l'équilibre interinstitutionnel des pouvoirs.

La Chambre des Lords du Royaume-Uni a présenté la première proposition de carton vert sur le gaspillage alimentaire, qui a été cosignée par 16 des 41 présidents de commissions des affaires européennes des parlements nationaux et présentée à la Commission européenne le 22 juillet 2015. Celle-ci a pris acte de l'invitation à envisager la réduction du gaspillage alimentaire sous un angle plus stratégique et a promis d'étudier attentivement les suggestions des parlements.

Par la suite, deux autres initiatives ont été proposées, l'une par l'Assemblée nationale française, sur l'imposition des entreprises multinationales, l'autre par le Parlement letton, visant à modifier la directive sur les services de médias audiovisuels.

La réflexion sur le champ d'application et sur la procédure du "carton vert" s'est poursuivie au sein du groupe de travail de la COSAC mis en place sous la présidence luxembourgeoise de la COSAC. Les travaux du groupe ont confirmé que cette forme non contraignante de renforcement et de coordination du dialogue politique bénéficiait d'un large soutien. Les membres du groupe de travail ont estimé que cette procédure devra être souple et qu'elle ne pourra pas porter atteinte au droit d'initiative législative de la Commission européenne, qui est inscrit dans les Traités et qui est un élément clé de l'équilibre interinstitutionnel des pouvoirs.

Amélioration de la procédure du "carton jaune"

Dans ses conclusions de 2014, la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne a chargé la COSAC d'explorer des pistes en vue d'une utilisation plus efficace des analyses de la subsidiarité. Les résultats des réunions des groupes interparlementaires informels et les conclusions des rapports semestriels de la COSAC ont fourni à celle-ci de nombreux éléments susceptibles d'améliorer l'actuelle procédure de vérification de la subsidiarité. Les trois points principaux sont les suivants: examiner l'extension du délai qui est de huit semaines, élaborer des lignes directrices informelles sur la conduite des évaluations de la subsidiarité et sur la procédure d'avis motivé, et améliorer la rapidité et la qualité des réponses de la Commission européenne.

La COSAC a invité les parlements à coopérer étroitement, en son sein même, à l'élaboration d'un ensemble informel et non contraignant de bonnes pratiques et de lignes directrices sur les analyses de la subsidiarité. À cet égard, le groupe de travail de la COSAC sur le renforcement du dialogue politique par la mise en place d'une procédure de "carton vert" et par l'amélioration de la procédure des avis motivés ("carton jaune") a proposé que les avis motivés indiquent la proposition législative sur laquelle ils portent, mentionnent clairement que le texte concerné est un avis motivé et contiennent une traduction ou un résumé en français ou en anglais, un résumé de l'argumentation, la base juridique et la motivation de l'avis.

La COSAC a demandé à la Commission européenne de ne pas inclure les périodes de vacances des institutions de l'Union ni la période allant de la mi-décembre au 1^{er} janvier dans le délai de huit semaines que prévoient les Traités pour effectuer les analyses de la subsidiarité. Elle a aussi invité la Commission à poursuivre ses efforts pour que les réponses que celle-ci adresse aux parlements nationaux soient d'une meilleure qualité et leur soient envoyées plus rapidement.

3.2. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPUE)

La CPPUE, organe directeur de la coopération interparlementaire, se réunit chaque année, au printemps, dans le pays qui exerçait la présidence du Conseil de l'Union européenne lors du deuxième semestre de l'année précédente. La CPPUE est précédée d'une réunion préparatoire des secrétaires généraux des parlements des pays participants.

Évolutions importantes en 2014

La Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne de 2014 a été organisée par le Parlement lituanien, et s'est déroulée à Vilnius du 6 au 8 avril. Elle a porté principalement sur la coopération interparlementaire avec les pays du partenariat oriental. Des représentants de ces pays ont été invités à la réunion.

Les présidents des parlements ont exprimé leur vive préoccupation face à la crise ukrainienne et l'annexion illégale de la Crimée et ont affirmé leur soutien à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Ils se sont félicités de la signature des dispositions politiques de l'accord d'association UE-Ukraine, tout en formulant l'espoir que les dispositions restantes seraient signées dans les plus brefs délais. Les présidents ont insisté sur l'importance stratégique de la politique européenne de voisinage, et notamment des pays du partenariat oriental, tant pour l'Union que pour l'ensemble de la région européenne.

Les présidents ont également abordé le rôle des parlements nationaux dans la lutte contre les conséquences de la crise économique et financière et ont fait part de leurs préoccupations quant au nombre élevé de chômeurs dans l'Union, en particulier sur le taux élevé de chômage parmi les jeunes.

Dressant un bilan des cinq ans parcourus après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les présidents des parlements ont salué la plus grande implication des parlements nationaux dans le processus législatif de l'Union et ont observé que les parlements nationaux exerçaient de manière de plus en plus active leur droit d'émettre des avis motivés. Ils ont toutefois souligné que des efforts devraient être déployés pour que la participation des parlements nationaux dans le processus législatif de l'Union soit plus constructive, afin de permettre aux parlements nationaux de façonner la législation de l'Union de manière positive. Dans ce contexte, ils ont appuyé l'initiative de dialogue politique lancée par le président de la Commission européenne Barroso en 2006 et ont invité la nouvelle Commission à poursuivre ce dialogue.

Pour ce qui est de la coopération interparlementaire dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice, les présidents des parlements ont reconnu les réalisations du programme pluriannuel de Stockholm et ont estimé que de nouvelles orientations stratégiques devraient renforcer l'action dans ce domaine. Ils ont insisté sur la nécessité de promouvoir la pleine mise en œuvre de la politique commune de l'immigration et des opérations aux frontières extérieures de l'Union, ce qui devrait permettre de sauver des vies en mer, tout en luttant contre le trafic des êtres humains, et de promouvoir le principe de solidarité et de juste partage des responsabilités entre les États membres.

Évolutions importantes survenues en 2015

Du 19 au 21 avril 2015, la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne s'est tenue à Rome. Organisés par le Parlement italien, les débats ont porté essentiellement sur la croissance, sur les droits fondamentaux et sur le rôle des parlements de l'Union dans la négociation de traités internationaux et le renforcement du dialogue politique. Les présidents ont adopté les principes de base du règlement de la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne ("conférence au titre de l'article 13", voir le chapitre 2.2).

La crise économique a été le sujet essentiel, même si les présidents ont reconnu que l'économie européenne montrait quelques signes de reprise. Lors de la discussion sur les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes, ils se sont mis d'accord sur la nécessité de mettre en place des solutions innovantes qui pourraient à la fois surmonter les faiblesses structurelles et faire un usage optimal des qualités particulières de l'Union sur le plan économique et social. Ils ont ainsi salué les nouvelles initiatives prises par les institutions de l'Union, notamment le "plan d'investissement pour l'Europe" ainsi que le paquet de propositions pour la construction d'une union de l'énergie.

Au cours d'un débat portant sur les droits fondamentaux, les présidents ont souligné que l'Union est un point de référence pour la protection des droits fondamentaux. Ils ont reconnu la nécessité de mettre en place des procédures plus rigoureuses et plus strictes afin de surveiller le niveau de protection des droits fondamentaux au sein des États membres. Les présidents ont également souligné l'importance d'un cadre juridique adéquat pour protéger les droits des minorités nationales et d'autres minorités, telles que les Roms. Les présidents ont suivi avec un intérêt particulier la préparation d'un agenda pour la migration. À la suite des récentes tragédies humanitaires en Méditerranée, ils attendent de la Commission qu'elle montre la plus grande détermination à trouver des solutions européennes communes, dans un esprit de solidarité et de partage des responsabilités entre les États membres. Par ailleurs, les présidents des parlements ont signé une déclaration sur le renforcement des opérations de sauvetage en Méditerranée.

Les présidents des parlements ont également souligné le rôle important que les parlements de l'Union pourraient jouer dans les négociations sur les accords commerciaux actuellement proposés et, à cet égard, se sont félicités de la décision du Conseil d'autoriser la Commission à rendre publics ses mandats de négociation pour la toute première fois. Ils ont salué l'engagement résolu du Parlement européen d'activer et d'exercer les nouveaux pouvoirs qui lui sont conférés par le Traité de Lisbonne. Les présidents ont réaffirmé que les parlements nationaux doivent avoir la possibilité d'exercer certaines compétences spécifiques concernant le plus grand nombre possible d'accords de libre-échange et, plus généralement, de se voir accorder un meilleur accès aux informations relatives aux négociations en cours, de sorte qu'ils puissent faire connaître leurs orientations durant les négociations elles-mêmes plutôt que de disposer d'un pouvoir d'intervention limité au processus de ratification.

Les présidents des parlements ont observé que, bien que cela ne soit pas expressément prévu par les Traités, le dialogue politique constitue désormais le principal canal d'interaction entre les parlements nationaux et les institutions de l'Union. Les présidents ont demandé à la Commission européenne d'améliorer la rapidité et la qualité de ses réponses aux contributions que lui transmettent les parlements nationaux, et se sont félicités des initiatives de la nouvelle Commission européenne, en particulier la volonté des commissaires européens d'augmenter le nombre de réunions avec les parlements nationaux. Dans ce contexte, Martin Schulz, Président du Parlement européen, a proposé un amendement aux conclusions de la réunion, lequel a été adopté et qui disposait que "Les présidents appellent également au renforcement du dialogue politique entre les parlements nationaux et le Parlement européen, à travers l'amélioration de la coopération entre les rapporteurs du Parlement européen et ceux des parlements nationaux".

Le Président du Parlement européen a également participé aux négociations sur les principes du règlement de la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne et a contribué à négocier un compromis juste et équilibré.

4. Réunions interparlementaires

4.1. Réunions interparlementaires – des échanges plus ciblés entre experts

Les années 2014 et 2015 ont vu la confirmation de la tendance vers des débats interparlementaires plus courts et mieux ciblés au sein du Parlement européen. La plupart des réunions organisées au sein du Parlement européen sont désormais des "réunions interparlementaires de commissions", qui sont organisées à l'initiative d'une ou de plusieurs commissions du Parlement européen avec le soutien de la Direction pour les relations avec les parlements nationaux. En outre, les parlements nationaux sont parfois invités à débattre d'un point particulier inscrit à l'ordre du jour d'une réunion ordinaire de commission.

En raison des élections européennes, seulement six réunions interparlementaires officielles ont été organisées en 2014 au Parlement européen. Trois d'entre elles étaient des réunions qui ont lieu chaque année, comme par exemple la semaine parlementaire européenne, l'habituelle réunion de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement pour célébrer la Journée internationale de la femme, ainsi que l'échange de vues annuel entre la commission des affaires économiques et monétaires et les parlements nationaux sur le projet de rapport sur les cycles du Semestre européen, qui a lieu au cours d'une réunion ordinaire de commission.

En outre, en février 2014, Miguel Angel Martínez et Othmar Karas, Vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux, ont organisé un forum parlementaire intitulé "Les parlements de l'Union européenne dans le cadre de la gouvernance mondiale" et, en mars 2014, une réunion conjointe de commissions a été organisée par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures avec la commission équivalente du Parlement grec sur les priorités futures dans ce domaine d'action. En décembre 2014, la commission des affaires étrangères a invité les députés des parlements nationaux à un débat sur le thème "Le programme de l'Union en matière d'action extérieure – Les Balkans occidentaux".

À la suite de la constitution des commissions du Parlement européen au lendemain des élections, celles-ci ont renforcé leur coopération interparlementaire en 2015 et ont organisé pas moins de 16 réunions avec les parlements nationaux au cours de cette année. Il s'agit du deuxième meilleur chiffre en la matière ces dernières années, puisque il n'a été dépassé que par l'année 2013, au cours de laquelle 17 réunions de ce type avaient été organisées. Il témoigne de l'importance qu'attache le Parlement européen au dialogue avec les parlements nationaux.

Outre les réunions habituelles précitées, plusieurs commissions ont également organisé des réunions avec les parlements nationaux pour la première fois depuis de nombreuses années, comme par exemple la commission des transports et du tourisme en octobre ("Le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), y compris les liaisons transfrontalières") ou la commission de la culture et de l'éducation en décembre ("Éducation et politique de la jeunesse").

Comme les années précédentes, la réunion la plus importante avec les parlements nationaux des États membres de l'Union en 2015 organisée au Parlement européen à Bruxelles fut la semaine parlementaire européenne avec la participation de 112 parlementaires nationaux des États membres de l'Union, dont une description détaillée figure au chapitre 2.2 du présent

rapport. Sur le plan de la présence des députés nationaux, cette réunion a été suivie par la réunion organisée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire en mars pour discuter de la conférence de Paris sur les changements climatiques ("De la COP 21 de Paris à 2015: feuille de route pour une Europe innovatrice, à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources"), avec la participation de 47 députés nationaux et 44 députés européens, puis l'échange de vues organisé en juin par la commission spéciale sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet ("Planification fiscale agressive et contrôle démocratique: rôle des parlements"), avec la participation de 39 députés nationaux et 42 députés européens, et enfin la réunion organisée en septembre par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures intitulée "Migration (dans le contexte de la situation en Méditerranée et de la nécessité d'une démarche globale en matière de migration)", avec la participation de 37 députés nationaux et 47 députés européens.

Des réunions plus spécialisées, destinées à un public ciblé, ont été organisées, notamment un atelier organisé en février par la commission des affaires juridiques sur les "activités transfrontalières dans l'Union", une audition au sein de la commission des pétitions sur "le droit de pétition" en juin, ainsi qu'une réunion interparlementaire de commissions organisée en octobre par la commission du développement sur "Les objectifs inaccomplis du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des objectifs de développement durable récemment adoptés".

Dans l'ensemble, les réunions avec les parlements nationaux organisées au Parlement européen à Bruxelles ont rassemblé 279 députés au Parlement européen et 296 députés de parlements nationaux en 2014, les chiffres pour 2015 étant respectivement de 561 et 499.

Une liste de toutes les réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen en 2014 et en 2015, ainsi que des statistiques détaillées, sont disponibles à l'annexe II.

Les services du Parlement européen organisent aussi des réunions et échanges avec leurs homologues des administrations des parlements nationaux. À titre d'exemple, en janvier 2015, la Direction du soutien à la démocratie du Parlement européen, qui fournit une assistance pour les missions d'observation des élections et le renforcement des capacités, a organisé, à Bruxelles, une réunion des fonctionnaires des parlements nationaux qui travaillent dans le domaine du soutien à la démocratie et au renforcement des capacités.

4.2. Visites bilatérales – une formule souple et efficace

Les visites bilatérales sont l'occasion de mener un dialogue plus informel et plus ciblé et sont généralement organisées à l'initiative du parlement national ou de la chambre parlementaire nationale. La Direction pour les relations avec les parlements nationaux du Parlement européen dispose de toute une gamme de services sur mesure pour les commissions, organes et services du Parlement européen et des parlements nationaux. Ces services peuvent aller des conseils sur le développement du programme de réunions le plus ciblé et le plus intéressant possible au soutien logistique et à la mise à disposition de salles de réunions et de services d'interprétation.

En raison des élections européennes, seules 20 visites de parlements nationaux au Parlement européen ont été organisées durant le premier semestre 2014, avec l'appui de la Direction des

relations avec les parlements nationaux. Le deuxième semestre de 2014 a été marqué par une augmentation rapide du nombre et de la fréquence de ces visites, à la fois au niveau politique et administratif, avec 31 visites organisées avec le soutien de la Direction.

En 2015, toutefois, le nombre de ces visites organisées avec le soutien de la Direction a grimpé à 91, soulignant l'importance croissante de la coopération interparlementaire. Les participants à ces visites et les sujets abordés illustrent l'ampleur et la profondeur que cette coopération a atteint au cours des dernières années: des présidents des parlements nationaux et des chambres parlementaires – notamment les visites du président de la Chambre des représentants néerlandaise en septembre 2014, du président du Sénat français en avril 2015, ou du président de la Chambre des députés en décembre 2015 – , à des visites de travail des commissions et présidents des commissions portant sur un large éventail de domaines d'action, allant de la politique des affaires intérieures à l'environnement ou au développement et bien plus encore – , sans oublier les visites d'un grand nombre de fonctionnaires des parlements nationaux travaillant dans différents secteurs de l'activité parlementaire.

Une liste détaillée de toutes les visites des parlements nationaux au Parlement européen organisées en 2014 et 2015 avec le soutien de la Direction des relations avec les parlements nationaux sont disponibles à l'annexe III.

4.3. Vidéoconférences

La vidéoconférence offre de nombreuses possibilités pour la coopération interparlementaire. Au cours des deux dernières années, les services du Parlement européen ont élaboré une solution technique permettant la vidéoconférence avec une excellente qualité d'image et de son, ainsi que l'interprétation dans plusieurs langues.

La vidéoconférence gagne en popularité dans le cadre de la coopération interparlementaire. La Direction des relations avec les parlements nationaux travaille en étroite collaboration avec les services techniques compétents au sein de l'administration du Parlement européen pour s'assurer que le meilleur service possible est fourni aux organismes officiels et aux députés. En 2013 et 2014, le Parlement européen a organisé une enquête technique en vue de collecter des informations sur les systèmes de vidéoconférence disponibles au sein des parlements nationaux. Les résultats de l'enquête ont montré que plus de la moitié des chambres parlementaires nationales ont à leur disposition des systèmes de vidéoconférence.

Cette nouvelle technologie peut soutenir la coopération interparlementaire de nombreuses façons différentes. Elle peut par exemple permettre aux députés de rester en contact au fil du temps au sujet d'une question spécifique, ou de prévoir des discussions sur les thèmes d'actualité sans que de longs préparatifs logistiques soient nécessaires. Voici certains exemples concrets des deux dernières années:

- Les membres italiens du Parlement européen ont utilisé la vidéoconférence pour garder le contact avec le parlement italien au cours des préparatifs de la présidence italienne pendant le second semestre de 2014.
- Pendant les négociations du mécanisme de résolution unique pour les banques, la commission des finances du Bundestag allemand a discuté en février 2014 de cette question majeure avec le rapporteur et les rapporteurs fictifs du Parlement européen via vidéoconférence.
- En octobre 2015, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen a organisé une discussion avec la commission des

affaires européennes de l'Assemblée nationale française pour débattre de la crise migratoire.

- Le Parlement européen et le parlement néerlandais ont également recouru à la vidéoconférence pour préparer la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne en février 2016.

Ce ne sont que quelques-uns des exemples de la manière dont cette nouvelle technologie peut compléter les moyens de coopération interparlementaire traditionnels. Si elle n'a pas vocation à remplacer totalement les rencontres personnelles en face à face, elle est devenue un outil utile dont le plein potentiel reste encore à explorer.

5. Le mécanisme d'alerte rapide et le dialogue politique informel

Le protocole n° 2 annexé aux Traités de l'Union européenne présente un mécanisme de réexamen associant les parlements nationaux au sujet des actes législatifs proposés qui ne relèvent pas de la compétence exclusive de l'Union européenne, le "mécanisme d'alerte rapide". Les parlements nationaux peuvent ainsi examiner des projets d'actes législatifs de l'Union dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission et rendre un "avis motivé" s'ils estiment qu'une proposition législative de l'Union ne respecte pas le principe de subsidiarité. Le protocole prévoit une procédure de réexamen obligatoire de la proposition législative par l'institution à l'origine du projet, qui est normalement la Commission, lorsque les avis motivés reçus dépassent des seuils déterminés (appelés couramment "cartons jaunes" et "cartons oranges").

En outre, le protocole n° 1 annexé aux traités de l'Union européenne requiert que les documents de consultation (livres verts, livres blancs et communications) soient transmis directement par la Commission aux parlements nationaux. Les parlements nationaux formulent également fréquemment des observations à l'égard de ces documents; c'est ce que l'on appelle au Parlement européen le "dialogue politique informel".

Mécanisme d'alerte rapide

Dans la majorité des cas, les documents écrits transmis par les parlements nationaux au sujet de projets d'actes législatifs vont au-delà de la question de la subsidiarité et abordent le fond des propositions. Au Parlement européen, on appelle ces documents des "contributions".

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009, la Commission a transmis plus de 500 projets d'actes législatifs pour examen aux parlements nationaux conformément aux dispositions du protocole n° 2. En réponse, plus de 2 000 contributions ont été envoyées par les parlements nationaux. De ces 2 000 contributions, seules 300 (environ 15 %) étaient des avis motivés invoquant un non-respect du principe de subsidiarité, tandis que la vaste majorité (environ 85 %) étaient des contributions traitant de la substance des propositions.

Ceci prouve que les parlements nationaux n'ont pas utilisé ce mécanisme pour bloquer le processus législatif au niveau de l'Union. À ce jour, les parlements nationaux n'ont dépassé le seuil requis pour déclencher la procédure de réexamen dite du "carton jaune" qu'à deux reprises: en 2012 pour la proposition "Monti II" sur le droit de grève, que la Commission a retirée après coup (pour d'autres motifs que des questions de subsidiarité), et en 2013 pour le Parquet européen, où la Commission a cette fois maintenu sa proposition.

Le nombre de nouveaux projets d'actes législatifs a décru de manière significative en 2014 et en 2015, premièrement en raison de la période de transition liée aux élections européennes et deuxièmement en conséquence du programme politique ciblé de la nouvelle Commission européenne. Ceci a en retour entraîné une baisse des contributions des parlements nationaux reçues par le Parlement européen. En 2014, les parlements nationaux ont transmis 13 avis motivés et 138 contributions; en 2015 ils ont transmis 8 avis motivés et 82 contributions.

Comme évoqué plus haut, certains parlements nationaux ont, ces dernières années, présenté des propositions d'amélioration du mécanisme d'alerte rapide, par exemple en augmentant le délai qui est actuellement de huit semaines ou en ajoutant un contrôle du principe de proportionnalité. Le Parlement européen a inclus sa propre évaluation du mécanisme dans sa résolution du 16 avril 2014 sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux ("rapport Casini"). Dans sa résolution, le Parlement européen déclare entre autres "que le mécanisme d'alerte précoce doit être considéré et utilisé comme l'un des instruments garantissant une collaboration effective entre institutions européennes et nationales", qu'il "se félicite que, dans la pratique, ce mécanisme soit également utilisé comme un outil de consultation et de dialogue coopératif entre les divers niveaux institutionnels du système européen, qui en compte plusieurs", et qu'il "estime que les institutions doivent prendre en compte les avis motivés des parlements nationaux, notamment afin de comprendre comment atteindre au mieux les objectifs que se fixe l'action législative, et invite la Commission à répondre de façon rapide et circonstanciée aux avis motivés et aux contributions des parlements nationaux".

Les statistiques détaillées des avis motivés et contributions reçus dans le cadre du mécanisme d'alerte rapide en 2014 et en 2015 figurent à l'annexe IV.

Dialogue politique informel

En 2014 et 2015, les parlements nationaux ont continué à recourir activement au "dialogue politique informel". Par le biais de ce canal - comme le nom l'indique - informel, ils envoient des observations sur les dossiers législatifs qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne et ne sont donc pas soumis au mécanisme d'alerte rapide, ainsi que sur un large éventail de documents non législatifs ou de discussions en cours au niveau européen, par exemple les documents de consultation de la Commission européenne. Depuis 2009, le Parlement européen a reçu environ 1 400 contributions de ce type de la part des parlements nationaux, qui sont publiées dans une base de données sur l'intranet du Parlement européen.

Initiative du Parlement européen - réforme de la loi électorale de l'Union européenne

Le 11 novembre 2015, le Parlement européen a adopté une proposition de décision du Conseil adoptant les dispositions modifiant l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct (2015/0907(APP)) et l'a ensuite transmise aux parlements nationaux des États membres de l'Union européenne.

À l'initiative de la Chambre des représentants néerlandaise, un groupe de parlements nationaux a adressé un courrier au Président du Parlement européen faisant part de leurs préoccupations au sujet de défaillances en ce qui concerne la communication pour la transmission de cette proposition. Dans sa réponse, le Président Schulz a abordé ces préoccupations et décrit en détail le processus de transmission.

En outre, au moment de la rédaction du présent rapport, seize parlements nationaux ou chambres parlementaires ont réagi à la proposition du Parlement européen: la Chambre des députés tchèque, le Sénat tchèque, le Sénat néerlandais, la Chambre des représentants

néerlandaise, le Parlement finlandais, l'Assemblée nationale française, le Sénat français, les chambres irlandaises de l'Oireachtas, le Parlement lituanien, la Chambre des députés luxembourgeoise, le Sejm polonais et le Sénat polonais, la Chambre des députés roumaine, le Parlement suédois, la Chambre des communes du Royaume-Uni et la Chambre des Lords du Royaume-Uni.

Dans ses réponses aux parlements nationaux, le Président du Parlement européen, Martin Schulz, les a remerciés pour leurs contributions, en déclarant qu'il les transmettrait à la commission compétente et en exprimant sa conviction que celles-ci contribueraient grandement à la poursuite de l'examen du dossier. Le Président y écrivait qu'un dialogue ouvert aurait lieu sur cette question d'importance lors de la session sur le renforcement de l'Union européenne de la prochaine Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne devant avoir lieu du 22 au 24 mai 2016 à Luxembourg et soulignait que ses collègues et lui-même étaient désireux de poursuivre le dialogue fructueux sur le sujet avec les parlements nationaux au cours des mois à venir.

6. Dispositifs d'échange d'informations et de coopération en réseau

6.1. Réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX)

Sur le site web d'IPEX (réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires), les parlements de l'Union européenne se communiquent des documents et des informations sur les affaires européennes. IPEX a été créé en réponse à une recommandation de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne de Rome en 2000 et a été inauguré au cours de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne de Copenhague en 2006. Depuis lors, les parlements nationaux des États membres de l'Union et des pays candidats ainsi que le Parlement européen l'ont alimenté par des informations liées aux questions européennes. À la suite de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009, un nouveau site internet a été ouvert en juillet 2011 pour relever les défis à venir.

Au cours des deux années passées, IPEX a consolidé sa position d'outil essentiel de la coopération interparlementaire. De petites améliorations continues ont rendu IPEX de plus en plus fiable en tant que base de données et réseau pour l'échange d'information entre les parlements de l'Union européenne. Une attention particulière a été apportée à la coopération en réseau et aux utilisateurs d'IPEX. Des réunions de promotion ont à cet égard été organisées dans certains parlements nationaux ainsi qu'au Parlement européen, et une première conférence des utilisateurs d'IPEX s'est tenue à Copenhague en janvier 2015.

Ces deux années ont également vu deux présidences d'IPEX, assurées respectivement par le Parlement lituanien et la Chambre des députés italienne. Les principales réalisations de ces deux présidences ont été les nouvelles lignes directrices d'IPEX adoptées lors de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne de Rome en avril 2015, la première conférence des utilisateurs d'IPEX à Copenhague, un débat sur le rôle d'IPEX et plusieurs améliorations du site web. Les nouvelles lignes directrices ont introduit une présidence tournante du conseil d'IPEX, donnant à tous les parlements et chambres parlementaires la possibilité de présider le conseil et de mieux ressentir la responsabilité partagée de faire fonctionner IPEX.

La discussion sur le rôle d'IPEX a débuté pendant la présidence lituanienne d'IPEX. Il y a eu un consensus général sur le fait que l'échange d'informations devrait être étendu à toutes les activités liées à l'Union européenne et que l'élément de coopération en réseau devrait être renforcé à l'aide de tous les outils disponibles dans IPEX, comme les forums ad hoc et la section "Nouvelles des parlements". Lors de leurs réunions annuelles de 2014 et 2015, les secrétaires généraux des parlements de l'Union ont soutenu et reconnu les efforts déployés par tous les parlements pour faire d'IPEX un outil parlementaire fiable.

La conférence des utilisateurs d'IPEX a révélé l'importance primordiale des activités de promotion auprès du personnel et des commissions des parlements. Dans ce contexte, le rôle des correspondants s'est avéré essentiel. Compte tenu de ces éléments, la réunion annuelle des correspondants qui s'est tenue à Vienne en novembre 2005 a été principalement consacrée à l'amélioration et au renforcement de la coopération en réseau, et à la manière de développer et d'appliquer les conclusions de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne de 2015 ainsi que les suggestions d'améliorations faisant suite à la conférence des utilisateurs d'IPEX de Copenhague.

IPEX publie actuellement plus de 70 000 pages provenant des parlements nationaux, compile des informations relatives au contrôle parlementaire pour plus de 10 000 documents produits par les institutions de l'Union européenne et liés à près de 8 500 dossiers. En 2015, le nombre total de documents législatifs et non législatifs enregistrés dans IPEX était de 805 (en 2014: de 933).

En 2015, le site web d'IPEX a été visité par 234 480 visiteurs uniques. Ce chiffre est inférieur à celui de 2014, mais bien supérieur aux niveaux enregistrés en 2012 et en 2013 (en 2014: 281 592; 2013: 201 538; 2012: 70 505). Le nombre de pages visitées en 2015 - près de 7 millions - a suivi le même schéma d'augmentation qu'en 2012 et 2013, et a été dépassé par le record de l'année passée (2014: 10 515 505 pages visitées; 2013: 5 364 448; 2012: 4 969 713).

6.2. Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

Géré conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le CERPD compte parmi ses membres 66 chambres parlementaires (y compris 41 de l'Union européenne) de 54 pays et les institutions européennes. Près de 120 correspondants et correspondants adjoints représentent leur parlement au sein du réseau et participent aux principales activités du CERDP, à savoir à un échange intensif d'informations et de bonnes pratiques.

Ces deux dernières années, le CERDP est resté une source unique d'informations comparatives en Europe. Les principales activités du CERDP consistent en séminaires et en demandes comparatives sur des sujets législatifs et parlementaires. Les séminaires du CERDP sont organisés dans les parlements qui en sont membres et se tiennent normalement cinq à six fois par an. Le secrétariat du CERDP, qui relève de la Direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, fournit un appui logistique constant pour l'organisation de manifestations.

En avril 2015, le Parlement européen a organisé son premier séminaire du CERDP depuis longtemps. Sa Direction générale de l'innovation et du support technologique, sa Direction générale de la communication et sa Direction générale de la Présidence ont organisé

ensemble la 13^e édition du séminaire "Parli@ments on the Net" sous le titre "Communication, numérisation des processus et transparence dans les parlements". Cette manifestation a attiré plus de 80 experts des parlements nationaux et a reçu un accueil très positif.

En ce qui concerne les demandes comparatives, les parlements membres du CERDP ont présenté en tout 268 demandes relatives à des dossiers législatifs et parlementaires au réseau en 2014. Ce chiffre a été dépassé en 2015 puisque 287 demandes ont été présentées, ce qui le rapproche du record de 2012. En 2014, ces demandes ont donné lieu à 6 606 réponses tandis qu'en 2015 les réponses ont été au nombre de 6 530. Ces chiffres confirment le besoin continu d'informations exprimé par les membres et les services du Parlement mais impliquent également une charge de travail significative pour le réseau.

Le Parlement européen est le principal contributeur financier du CERPD en termes de personnel, de remboursement des frais de voyage de certains parlements membres et d'hébergement du site web du CERDP. En retour, le Parlement européen s'appuie largement sur le réseau quand ses services ont besoin d'informations et de meilleures pratiques.

La Direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen joue un rôle de facilitation en fournissant un appui aux services concernés pour l'élaboration des demandes. En 2014, elle a présentée cinq demandes au réseau, y compris deux sur les meilleures pratiques dans les parlements en ce qui concerne le lobbying. En 2015, le nombre des demandes du Parlement européen a considérablement augmenté, atteignant un total de 13 demandes. Cette évolution peut s'expliquer par une sensibilisation accrue au sein de l'institution et le recours constant aux services du CERPD par certains clients majeurs. Sur ces 13 demandes, deux portaient sur la gestion des intérêts financiers des députés européens et deux sur des questions relatives à la procédure de levée de leur immunité. Des demandes portant sur des indicateurs et sur la planification stratégique au sein des parlements ont été présentées dans le contexte du cadre d'exécution stratégique. Une demande sur l'analyse d'impact dans les parlements doit être considérée comme une contribution au dispositif "mener à bien le cycle législatif". Une demande portant sur les aspects juridiques de la robotique peut être considérée comme une tentative de repérer d'autres parlements de l'Union européenne travaillant sur des questions similaires afin d'établir un échange d'informations plus détaillé.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, la Direction pour les relations avec les parlements nationaux a été contactée par les services d'autres parlements d'Europe pour fournir des informations sur les parlements nationaux à partir des données stockées sur le site du CERDP.

En 2014, la Direction pour les relations avec les parlements nationaux a coordonné 21 réponses du Parlement européen faisant suite à des demandes d'autres parlements, principalement sur des questions administratives et de procédure. En 2015, 20 contributions ont été rédigées sur un vaste éventail de sujets.

Le site web du CERDP a en outre été encore développé. Ce travail s'est principalement axé en 2014 sur l'intégration des résultats du projet de données parlementaires comparatives. Depuis 2015, de nouvelles fiches techniques sur chacun des parlements nationaux regroupent en un seul endroit tous les contacts et données essentiels disponibles ainsi que les demandes et les réponses fournies. Ceci permet de récupérer des informations sur un parlement qui ne sont pas disponibles ailleurs.

"Spotlight on Parliaments in Europe"

En 2014, la Direction pour les relations avec les parlements nationaux a également lancé un nouveau service d'information appelé *"Spotlight on Parliaments in Europe"*. L'objectif de cette initiative est de mieux exploiter la masse d'informations contenues dans la base de données des demandes adressées au CERDP et d'informer non seulement les députés au Parlement européen mais aussi d'autres groupes cibles spécifiques du Parlement européen sur des sujets étroitement liés à leurs travaux. Le *"Spotlight"* synthétise les résultats de demandes comparatives choisies, échangées entre les parlements membres du CERDP. Huit éditions de quatre pages au maximum ont été publiées depuis octobre 2014 sur des sujets tels que les droits de participation des députés au Parlement européen à leur parlement national respectif ou les listes des pays d'origine sûrs en vertu des lois relatives à l'asile des États membres de l'Union. Les réactions recueillies au lancement de ce projet ont été très positives et encourageantes.

Une liste détaillée des réunions du CERDP, des demandes comparatives présentées par le Parlement européen et un récapitulatif des éditions du *"Spotlight on Parliaments in Europe"* parues en 2014 et 2015 sont disponibles à l'annexe V.

6.3. Autres outils

La Direction pour les relations avec les parlements nationaux travaille sans relâche à améliorer les outils à la disposition des députés européens et du personnel pour l'échange d'informations et la coopération avec les parlements nationaux. Vous trouverez ci-dessous certains exemples des travaux de la Direction en 2014 et 2015.

Connect - La nouvelle base de données du Parlement européen de documents des parlements nationaux

La Direction pour les relations avec les parlements nationaux gère la base de données Connect sur l'intranet du Parlement européen, qui contient tous les documents liés à l'Union européenne que les parlements européens ont officiellement transmis au Parlement européen depuis 2010.

À l'heure actuelle, les députés européens, les assistants, les groupes politiques, les secrétariats des commissions et autres fonctionnaires du Parlement européen, de même que les représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles, peuvent accéder à la base de données sur l'intranet du Parlement européen à l'adresse <http://www.connect.ep.parl.union.eu>.

En 2014, la Direction pour les relations avec les parlements nationaux a lancé un projet informatique majeur afin de faire migrer la base de données Connect depuis l'intranet du Parlement européen vers son site accessible au public, <http://www.europarl.europa.eu/relnatparl>. Il est envisagé que la nouvelle base de données soit disponible à la fin de l'année 2016 ou au début de l'année 2017.

Programmes d'appui au "parlement de la présidence"

Le Parlement européen n'a eu de cesse de promouvoir une coopération intensive entre son administration et celle des parlements nationaux. La coopération et les échanges interparlementaires sont intensifiés au cours de la phase préparatoire de la dimension parlementaire de chaque présidence. Lorsque le parlement d'un pays qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne pour la première fois demande par écrit l'assistance du Parlement européen afin de préparer ses activités dans le cadre de la

dimension parlementaire de la présidence, le Parlement européen peut apporter une contribution aux coûts du programme et partager ces derniers avec le parlement en question dans les limites d'une bonne gestion financière.

En 2014-2015, la Direction pour les relations avec les parlements nationaux a accepté ce programme d'appui pour les parlements letton et slovaque. Dans l'optique de contribuer à la réussite de la dimension parlementaire de la présidence lettone, différentes visites de députés du parlement letton ont été organisées, ainsi que des visites d'étude pour des experts du parlement letton auprès des commissions et des services du Parlement européen. En outre, le Parlement européen a accepté de détacher un fonctionnaire letton du Parlement européen auprès du secrétariat de la COSAC en tant que représentant de la présidence lettone de la COSAC pour un mandat de 18 mois.

Des activités similaires pour les députés et le personnel parlementaire ont été organisées en novembre 2015 en préparation de la présidence slovaque à venir. En s'appuyant sur l'expérience précédente de détachement qui s'est avérée fructueuse et mutuellement bénéfique, le Parlement européen a accédé à la demande du parlement slovaque de détachement d'un fonctionnaire slovaque du Parlement européen auprès du secrétariat de la COSAC pendant la présidence slovaque de la COSAC.

Répertoire des commissions compétentes (CorCom)

Le répertoire des commissions compétentes (CorCom), hébergé par le Parlement européen, est une base de données unique et conviviale contenant des informations sur toutes les commissions des parlements nationaux et du Parlement européen.

Tandis que la coopération interparlementaire s'est intensifiée ces dernières années, identifier le contact adéquat parmi les 41 chambres parlementaires nationales continuait à poser problème ici et là. C'est pourquoi la Direction pour les relations avec les parlements nationaux a complètement restructuré en 2014 son ancien "répertoire des commissions compétentes" pour lancer cet outil de recherche unique et convivial.

Les députés européens, les assistants, les groupes politiques, les secrétariats des commissions et autres fonctionnaires du Parlement européen peuvent désormais accéder au nouveau répertoire sur l'intranet du Parlement européen à l'adresse <http://www.corcom.ep.parl.union.eu>, où ils peuvent générer instantanément une liste de toutes les commissions des parlements nationaux dont le domaine politique de compétence correspond à une commission du Parlement européen donnée, y compris les noms des présidents des commissions correspondantes, les données de contact du secrétariat, les liens vers les sites web de la commission en question, etc.

La direction pour les relations avec les parlements nationaux est responsable de la gestion du répertoire, mais les données elles-mêmes sont fournies par les représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles. Si tous les efforts possibles sont déployés pour identifier les commissions des parlements nationaux qui correspondent au plus près aux commissions du Parlement européen, il importe de relever que les compétences des commissions parlementaires ne sont pas toujours directement comparables.

Les représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles peuvent accéder au répertoire à partir des ordinateurs de leurs bureaux du Parlement européen.

Comme toujours en matière de coopération interparlementaire, l'objectif est de réunir les bonnes personnes au bon moment autour du sujet adéquat.

Représentants des parlements nationaux à Bruxelles

La Direction pour les relations avec les parlements nationaux accueille les représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles et leur fournit des bureaux, des salles de réunion et l'infrastructure informatique nécessaire. À l'heure actuelle, tous les États membres de l'Union européenne disposent d'un représentant de leur propre parlement à Bruxelles. Une liste à jour des représentants est disponible à la section "National Parliament contacts" à l'adresse <http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/about/contacts.html>.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants

Événement	Thèmes	Principaux intervenants / invités
Réunion des présidents de la COSAC Athènes, les 26 et 27 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnecter l'Europe avec ses citoyens: le rôle des institutions • Échange de vues sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux • Priorités de la présidence grecque du Conseil de l'Union européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Maroš ŠEFČOVIČ, vice-président de la Commission européenne chargé des relations interinstitutionnelles et de l'administration • Carlo CASINI, président de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, rapporteur du PE sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux • Evangelos VENIZELOS, vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères de la République hellénique
Réunion plénière de la LI ^e COSAC à Athènes, du 15 au 17 juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur les priorités de la présidence grecque du Conseil de l'Union européenne • Les défis de l'UE: la crise en Ukraine • La légitimité démocratique et le rôle de l'Europe en tant que chef de file: au lendemain des élections européennes • Réunions du Forum des femmes de la COSAC <ul style="list-style-type: none"> - Le capital féminin dans le contexte de la crise économique et financière - Crise économique et financière: incidence sur les femmes - Intégration de la perspective hommes-femmes dans la stratégie de croissance de l'UE • Reconsidérer la stratégie européenne pour l'emploi • Investir dans la jeunesse européenne: le moyen de sortir 	<ul style="list-style-type: none"> • Antonis SAMARAS, premier ministre de la Grèce • Elmar BROK, président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen • Miguel Angel MARTÍNEZ MARTÍNEZ, vice-président du Parlement européen chargé des relations avec les parlements nationaux, Constantinos TASSOULAS, député, président de l'Institut Konstantinos Karamanlis pour la démocratie, Grèce • Aikaterini SIDIROPOULOU - PAPAKOSTA, présidente de la commission spéciale permanente sur l'égalité, la jeunesse et les droits de l'homme du parlement grec • Marija Aušrinė PAVILIONIENĖ, députée au parlement lituanien, coordinatrice du Forum des femmes de la COSAC • László ANDOR, commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion • Paulo MOTA PINTO, président de la

	<p>de la crise économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantie pour la jeunesse: meilleures pratiques • Encourager la créativité et l'esprit d'entreprise chez les jeunes 	<p>commission des affaires européennes, Assemblée de la République, Portugal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Silvia MODIG, députée, parlement finlandais • Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA, présidente de la commission des affaires européennes, parlement letton
<p>Réunion des présidents de la COSAC Rome, les 17 et 18 juillet 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Priorités de la présidence italienne et perspectives de l'Union européenne après les élections européennes • Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 	<ul style="list-style-type: none"> • Sandro GOZI, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres chargé des affaires européennes, Maroš ŠEFČOVIČ, vice-président de la Commission européenne chargé des relations interinstitutionnelles et de l'administration • Graziano DELRIO, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres chargé des politiques de cohésion régionale et du sport, Johannes HAHN, membre de la Commission européenne chargé de la politique régionale
<p>LII^e COSAC Rome, du 30 novembre au 2 décembre 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne • L'avenir de la démocratie supranationale, cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne: quel rôle pour les institutions européennes et les parlements nationaux? • Examen de la stratégie Europe 2020: croissance, emploi et compétitivité • Perspectives de l'intégration européenne: rôle mondial de l'Union européenne et projection de ses politiques en Méditerranée et en Europe de l'Est 	<ul style="list-style-type: none"> • Matteo RENZI, président du Conseil des ministres italien • Frans TIMMERMANS, premier vice-président de la Commission européenne, Danuta Maria HÜBNER, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, Timothy BOSWELL, président de la commission spéciale des affaires européennes de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, Marc ANGEL, président de la commission des affaires étrangères et européennes, Chambre des députés luxembourgeoise • Pier Carlo PADOAN, ministre italien de l'économie et des finances, Danielle AUROI, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale française, Gunther KRICHBAUM, président de la commission des affaires européennes du Bundestag allemand, Juan MOSCOSO DEL PRADO, membre de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères, Cortes Generales d'Espagne • Ramón Luis VALCÁRCEL SISO, vice-président du Parlement européen, Claudio MARTINI, membre de la commission des politiques européennes du Senato della Repubblica italien, Lolita ČIGĀNE, présidente de la commission des affaires européennes du Saeima de Lettonie, Sandro GOZI, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres chargé des affaires européennes

	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle démocratique des agences européennes 	<ul style="list-style-type: none"> • Morten KJÆRUM, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et coordinateur du réseau des agences européennes pour 2014, Sir William CASH, président de la commission de contrôle des affaires européennes de la Chambre des communes du Royaume-Uni
Réunion des présidents de la COSAC Riga, le 2 février 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Priorités de la présidence lettone du Conseil de l'Union européenne et perspectives de l'Union après l'élection de la nouvelle Commission européenne • Les prochains enjeux du partenariat oriental 	<ul style="list-style-type: none"> • Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA, secrétaire parlementaire du ministère des affaires étrangères de la République de Lettonie, Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne chargé de l'amélioration de la réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l'état de droit et de la charte des droits fondamentaux • Urban AHLIN, président du Riksdag de Suède, Edgars RINKĒVIČS, ministre des affaires étrangères de la République de Lettonie, Ostap SEMERAK, premier vice-président de la commission sur l'intégration européenne de la Verkhova Rada ukrainienne
Réunion plénière de la LIII ^e COSAC Riga, du 31 mai au 2 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur les priorités de la présidence lettone du Conseil de l'Union européenne • Politique de l'énergie de l'Union européenne: état des lieux, défis et opportunités • La politique commerciale de l'Union pour les cinq prochaines années: gros plan sur les négociations du TTIP UE-États-Unis • L'avenir du contrôle parlementaire des affaires de l'Union européenne <ul style="list-style-type: none"> - participation des parlements nationaux au processus décisionnel de l'Union: situation actuelle et vue d'ensemble des instruments existants - procédure du "carton vert": vers un renforcement du dialogue politique 	<ul style="list-style-type: none"> • Laimdota STRAUJUMA, première ministre de la République de Lettonie • Maroš ŠEFČOVIČ, vice-président de la Commission européenne chargé de l'Union de l'énergie, Jerzy Buzek, président de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen, Petr HLOBIL, président de Green 10 • Cecilia MALMSTRÖM, membre de la Commission européenne chargée du commerce, Artis PABRIKS, membre de la commission du commerce international du Parlement européen • Herman DE CROO, député au parlement flamand, Gunter KRICHBAUM, président de la commission des affaires européennes du Bundestag allemand • Dominic HANNIGAN, président de la commission conjointe des affaires européennes des chambres irlandaises de l'Oireachtas, Paolo TANCREDI, vice-président de la commission des politiques européennes, Camera dei Deputati italienne

	<ul style="list-style-type: none"> - programme de travail pluriannuel de la Commission et rôle des parlements 	<ul style="list-style-type: none"> • Maria João RODRIGUES, membre de la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen, Danielle AUROI, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale française
<p>Réunion des présidents de la COSAC Luxembourg, les 12 et 13 juillet 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Priorités de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne • Créer une procédure de "carton vert" et améliorer la procédure des avis motivés ("carton jaune") pour renforcer le dialogue politique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nicolas SCHMIT, ministre du travail, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire • Paulo MOTA PINTO, président de la commission des affaires européennes de l'Assembleia da República portugaise, Timothy BOSWELL, président de la commission des affaires européennes de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, Frans TIMMERMANS, premier vice-président de la Commission européenne chargé de l'amélioration de la réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l'état de droit et de la charte des droits fondamentaux
<p>Réunion plénière de la LIV^e COSAC Luxembourg, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique commune en matière d'asile et de migration légale • Lutter contre la migration irrégulière et sécuriser les frontières extérieures de l'Europe • Stratégie pour un marché unique numérique en Europe • Politique d'élargissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Gaston STRONCK, directeur de la direction des affaires européennes et des relations économiques internationales, ministère des affaires étrangères et européennes, Laura FERRARA, membre de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen, Jean-Pierre SCHEMBRI, Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) • Michele BORDO, président de la commission des politiques européennes de la Camera dei Deputati italienne, contre-amiral Hervé BLÉJEAN, commandant adjoint d'EUNAVFOR MED • Andrus ANSIP, vice-président de la Commission européenne chargé du marché unique numérique, Jean-Paul ZENS, premier conseiller de gouvernement, service des médias et des communications, ministère d'État du Grand-Duché de Luxembourg, Kalle PALLING, président de la commission des affaires européennes du Riigikogu estonien, Angelika MLINAR, députée au Parlement européen • Simon MORDUE, directeur "stratégie et Turquie", DG NEAR, Commission européenne, Kamal Izidor SHAKER, président de la commission des affaires européennes du Drzavni zbor de Slovénie, Gunther KRICHBAUM, président de la commission des affaires européennes du Bundestag allemand

ANNEXE II – Rencontres interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles

2014

Commission du PE	Événement	Participants			
		Parlements nationaux			PE
		Parlements aires	Parlements	Chambres	Députés
ECON/ EMPL/ BUDG	20-22 janvier <u>Semaine parlementaire européenne</u> Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique au sein de l'Union européenne (article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire)* Les Semestres européens 2013 et 2014	136	28	41	58
	18 février <u>Forum parlementaire</u> animé par Miguel Angel Martínez et Othmar Karas, vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux: "Les parlements de l'Union européenne dans le cadre de la gouvernance mondiale"	28	15	16	8
FEMM	5 mars <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Prévenir la violence à l'égard des femmes – un défi pour tous"	34	20	22	8
LIBE	19 mars <u>Réunion conjointe de commissions:</u> "Les priorités futures dans le domaine des libertés publiques, de la justice et des affaires intérieures"	37	24	19	60
ECON	23 septembre <u>Échange de vues avec les parlements nationaux</u> "Le cycle 2014 du Semestre européen"	18	9	11	47
AFET	1-2 décembre <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Le programme de l'Union en matière d'action extérieure – Les Balkans occidentaux"	43	27	34	98

2015

Commission du PE	Événement	Participants			
		Parlements nationaux			PE
		Parlements aires	Parlements	Chambres	Députés
ECON/ EMPL/ BUDG	2-4 février <u>Semaine parlementaire européenne</u> Les Semestres européens 2014 et 2015 Conférence au titre de l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire	112	28	42	73
LIBE	23-24 février <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Paquet «Frontières intelligentes»: défis européens, pratiques nationales, marche à suivre"	25	16	20	40
JURI	26 février <u>Atelier:</u> "Forum sur le droit civil et la justice: activités transfrontalières dans l'Union – Faciliter la vie aux citoyens"	11	11	11	5
FEMM	5 mars <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "L'émancipation des femmes et des filles par l'éducation"	34	17	26	16
ENVI	30 mars <u>Réunion interparlementaire de commissions</u>	47	21	27	44

	"De la COP 21 de Paris à 2015: feuille de route pour une Europe innovatrice, à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources"				
AFET	4-5 mai <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "La révision de la politique européenne de voisinage – Perspectives pour le Conseil européen de juin 2015 sur la défense"	35	20	26	48

Commission du PE	Événement	Participation			
		Parlements nationaux			PE
		Parlement aires	Parlements	Chambres	Députés
LIBE	28-29 mai <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Conférence sur le contrôle démocratique des services de renseignement dans l'Union européenne"	34	17	21	36
TAXE	17 juin <u>Échange de vues avec les parlements nationaux</u> "Planification fiscale agressive et contrôle démocratique: rôle des parlements"	39	18	20	42
PETI	23 juin <u>Audition avec les parlements nationaux</u> "Le droit de pétition"	7	6	6	18
ECON	15 septembre <u>Échange de vues avec les parlements nationaux</u> "Le Semestre européen 2015"	18	11	12	32
LIBE	23 septembre <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Migration (dans le contexte de la situation en Méditerranée et de la nécessité d'une démarche globale en matière de migration)"	37	17	19	47
TRAN	13 octobre <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), y compris les liaisons transfrontalières"	30	14	17	23
DEVE	13 octobre <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Les objectifs du Millénaire pour le développement inaccomplis et la mise en œuvre des objectifs de développement durable récemment adoptés"	12	7	8	17
AFET	10 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Les guerres par procuration dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le suivi du Conseil européen de 2015 en matière de défense et la stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité"	20	13	16	71
AFCO	19 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Évolution des institutions de l'Union: développer le dialogue politique entre le Parlement européen et les parlements nationaux et renforcer le contrôle sur l'exécutif au niveau européen"	20	13	14	26
CULT	3 décembre <u>Réunion interparlementaire de commissions</u> "Éducation et politique de la jeunesse"	18	11	12	23

* Les conférences interparlementaires figurant dans la présente liste sont citées avec les titres utilisés à l'époque dans le programme officiel de réunion. Le 10 novembre 2015, la Conférence interparlementaire a adopté son règlement, qui dispose que "la Conférence, aux termes de l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, est dénommée «Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne», ci-après la Conférence interparlementaire sur la SCEG".

ANNEXE III – Visites de représentants de parlements nationaux au Parlement européen

Cette liste récapitulative répertorie toutes les visites au Parlement européen organisées avec l'appui de la Direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, ainsi que les vidéoconférences organisées avec son aide entre le Parlement européen et les parlements nationaux. Elle ne recense pas de manière exhaustive les visites au Parlement européen de députés ou de représentants de parlements nationaux.

Sauf indication contraire, toutes les données concernent des visites de nature politique (par exemple, "Commission des affaires européennes" se réfère à la visite de députés membres de la commission des affaires européennes, tandis que "Représentants de la commission du développement régional" renvoie à une visite de membres du personnel).

2014

Date	Pays / Chambre	Commission / Autre
08/01/2014	UK - House of Lords	Commission spéciale
08/01/2014	IE – Tithe an oireachtais	Commission Emploi, entreprises et innovation
20/01/2014	UK - House of Lords	Sous-commission des affaires intérieures
21/01/2014	SE - Riksdag	Commission Assurance sociale
22/01/2014	FI - Eduskunta	Secrétaires de commissions
28/01/2014	UK - House of Lords	Sous-commission des affaires intérieures
11/02/2014	IE – Tithe an oireachtais	Commission conjointe des affaires européennes
11/02/2014	UK - House of Commons	Commission d'audit environnemental
17/02/2014	NL - Tweede Kamer	Visite d'un parlementaire
20/02/2014	UK - House of Commons	Représentants
05/03/2014	IT - Senato IT - Camera dei Deputati	Commission des affaires étrangères (vidéoconférence) Commission des affaires européennes (vidéoconférence)
27-28/03/2014	DK - Folketing	Représentants du secrétariat de la commission des affaires européennes
01/04/2014	DK - Folketing	Visite d'Eva Kjer Hansen, présidente de la commission des affaires européennes
03/04/2014	SE - Riksdag	Délégation de députés
03-04/04/2014	UK - House of Commons	Représentants
15/05/2014	AT - Nationalrat	Représentants du comité directeur du Parlement (Parlamentsdirektion)
05/06/2014	AT - Nationalrat	Visite du président du service des affaires juridiques et législatives et de la recherche du comité directeur du Parlement (Parlamentsdirektion)
23/06/2014	UK - House of Lords	Visite de familiarisation avec les institutions de l'Union (personnel)
25/06/2014	UK - Westminster Foundation for Democracy	Délégation de représentants de l'Assemblée législative est-africaine (ALEA)
27/06/2014	LV - Saeima	Préparation de la présidence lettone (vidéoconférence)
08/09/2014	NL - Tweede Kamer	Visite d'Anouchka van Miltenburg, présidente de la Seconde chambre
11-12/09/2014	AT - Nationalrat	Représentants du service Visiteurs et manifestations du comité directeur du Parlement (Parlamentsdirektion)
24-25/09/2014	UK - House of Lords	Sous-commission des affaires économiques et financières européennes
30/09/2014	SE - Riksdag	Représentants de la commission de la défense et de la commission de l'industrie et du commerce
01-02/10/2014	DK - Folketing	Représentants du secrétariat de commission
06-07/10/2014	DK - Folketing	Représentants du secrétariat de commission

09/10/2014		Visite de Zanda Kalniņa-Lukaševica, présidente de la commission des affaires européennes
15/10/2014	EE - République d'Estonie	Visite de Toomas Hendrik Ilves, président de la République d'Estonie
31/10/2014	NL - Tweede Kamer	Représentants
03-04/11/2014	FI - Eduskunta	Délégation de députés
04-05/11/2014	UK - House of Lords	Sous-commission du marché intérieur
10/11/2014	NL - Tweede Kamer	Représentants
11-12/11/2014	Conseil nordique	Commission de l'environnement
12-13/11/2014	UK - House of Lords	Représentants
13/11/2014	SE - Riksdag	Représentants du service de communication
13/11/2014	UK-IE - British-Irish Parliamentary Assembly	Commission des affaires européennes
13-14/11/2014	UK - House of Commons	Représentants de la commission du développement régional
17-18/11/2014	IE - Tithe an oireachtais	Représentants
18-19/11/2014	UK - House of Lords	Sous-commission des affaires intérieures, de la santé et de l'éducation
19/11/2014	FR - Assemblée nationale	Commission de la défense et commission des affaires juridiques
19-20/11/2014	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires étrangères
19-20/11/2014	UK - House of Commons	Commission de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales
19-20/11/2014	CZ - Poslanecká Snemovna	Commission électorale
03/12/2014	IT - Camera dei Deputati	Visite de membres de la commission d'enquête parlementaire antimafia ainsi que de Rosy Bindi, sa présidente
04/12/2014	SE - Riksdag	Représentants de l'unité d'information sur l'Union
09/12/2014	IT - Camera dei Deputati	Commission d'enquête sur les déchets
09/12/2014	LV - Saeima	Visite des présidents des commissions du budget, des affaires sociales, des affaires européennes et des affaires économiques
09/12/2014	SI - Državni Zbor	Délégation de députés
11/12/2014	DE - Bundestag	Commission des affaires européennes
12/12/2014	NL - Tweede Kamer	Représentants
12/12/2014	PL - Sejm	Délégation de députés

2015

Date	Pays / Chambre	Commission / Autre
19/01/2015	DK - Folketinget	Représentants
19/01/2015	LV - Saeima	Commission des affaires européennes
20/01/2015	FR - Sénat	Visite de Jean Bizet et de Simon Sutour, président et vice-président, respectivement, de la commission des affaires européennes
21/01/2015	NL - Tweede Kamer	Visite d'un député
21/01/2015	CY - Parlement chypriote	Commission pour les réfugiés, les personnes enclavées, les personnes portées disparues et les personnes dans l'adversité
21/01/2015	FR - Assemblée nationale	Délégation de députés
21-22/01/2015	NL - Tweede Kamer	Commission des infrastructures et de l'environnement
21-22/01/2015	FI - Eduskunta	Délégation de députés
22/01/2015	UK - House of Commons	Commission des comptes publics
22/01/2015	Conseil nordique	Délégation de membres
26/01/2015	FR - Assemblée nationale	Visite de Danielle Auroi, présidente de la commission des affaires européennes
26/01/2015	IT - Senato & Camera dei	Représentants

	Deputati	
28/01/2015	UK - House of Commons	Énergie et changement climatique
28/01/2015	ES - Cortes Generales	Délégation de députés
28-29/02/2015	Országgyűlés	Représentants
02/02/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires étrangères
04/02/2015	DE - Bundestag	Commission du sport
05/02/2015	FR - Sénat & Assemblée nationale	Délégation de députés
16-17/02/2015	AT - Nationalrat	Représentants
25/02/2015	IE – Tithe an oireachtais	Commission conjointe pour la justice, la défense et l'égalité
02-04/03/2015	PL - Sejm	Représentants du Bureau de correspondance et d'information de la chancellerie
03/03/2015	UK - House of Commons & House of Lords	Réunion tripartite entre des parlementaires des deux chambres et des députés britanniques au Parlement européen
04/03/2015	DE - Bundestag	Commission des transports
05/03/2015	FR - Assemblée nationale	Commission de réflexion sur la législation et les libertés à l'ère du numérique
11/03/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires européennes
17/03/2015	FR - Assemblée nationale	Commission économique
17/03/2015	SE - Riksdag	Commission de la défense
23/03/2015	NL - Tweede Kamer	Commission des finances
23/03/2015	SE - Riksdag	Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée
24/03/2015	FR - Sénat	Commission des affaires européennes
24/03/2015	SE - Riksdag	Commission des affaires européennes
30/03/2015	NL - Tweede Kamer	Visite d'Anouchka van Miltenburg, présidente de la Seconde chambre
30/03/2015	FR - Assemblée nationale	Visite d'Elisabeth Guigou, présidente de la commission des affaires étrangères
06/04/2015	DE - Bundestag	Commission de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire
13-14/04/2015	UK - House of Commons	Représentants de la bibliothèque
14/04/2015	SI - Državni Zbor	Visite de Kamal Izidor Shaker, président de la commission des affaires européennes, Uršula Zore Tavčar, secrétaire générale, et Jerneja Bergoč, secrétaire général adjoint; députés
16/04/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires européennes
16/04/2015	UK - House of Commons	Représentants
20/04/2015	NL - Tweede Kamer	Commission des infrastructures et de l'environnement
22/04/2015	DK - Folketinget	Délégation de députés danois/groënlandais
24/04/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires sociales
28/04/2015	FR - Sénat	Visite de Gérard Larcher, président du Sénat
04/05/2015	DE - Bundestag	Délégation de députés
06/05/2015	IT - Senato	Commission des affaires européennes (vidéoconférence)
07/05/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires économiques
12/05/2015	IE – Tithe an oireachtais	Représentants
12/05/2015	SE - Riksdag	Commission de la constitution
12-13/05/2015	Országgyűlés	Représentants de la commission des affaires culturelles
13/05/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires juridiques
18/05/2015	FR - Sénat	Délégation de sénateurs
19-20/05/2015	SE - Riksdag	Représentants de services gouvernementaux
26-28/05/2015	RO - Camera Deputaților	Visite de Cristian-Adrian Panciu, secrétaire général
28-29/05/2015	UK - House of Commons	Visite de familiarisation avec les institutions de l'Union (personnel)
15/06/2015	SE - Riksdag	Commission des transports et de la communication

23/06/2015	DE - Bundestag	Commission du tourisme
23-24/06/2015	DE - Bundestag	Commission des affaires juridiques
30/06/2015	IT - Senato	Délégation d'administrateurs
02/07/2015	Národná Rada	Visite de Daniel Guspan, secrétaire général de la chancellerie
02/07/2015	UK - House of Lords	Commission spéciale des affaires européennes; sous-commission pour l'énergie et l'environnement dans le contexte européen; sous-commission pour le marché intérieur européen
06/07/2015	NL - Tweede Kamer	Visite d'Anouchka van Miltenburg, présidente de la Seconde chambre
07/07/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires européennes
14/07/2015	UK-IE - British-Irish Parliamentary Assembly	Commission économique
16/07/2015	NL - Tweede Kamer	Commission des affaires européennes
02-03/09/2015	UK - House of Lords	Visite de M ^{me} Scott of Needham Market, parlementaire
08/09/2015	FR - Assemblée nationale	Comité des finances
14-15/09/2015	FI - Eduskunta	Délégation de nouveaux députés
16-17/09/2015	FI - Eduskunta	Délégation de nouveaux députés
17/09/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires étrangères
17/09/2015	SE - Riksdag	Commission des affaires culturelles
21/09/2015	DE - Bundestag	Commission du développement
21/09/2015	NL - Tweede Kamer	Commission UE
22/09/2015	FR - Assemblée nationale	Commission du développement durable Commission des finances Commission des affaires étrangères
29-30/09/2015	AT - Nationalrat	Visite de Karlheinz Kopf, vice-président
29-30/09/2015	UK - House of Lords	Visite de familiarisation avec les institutions de l'Union (personnel)
12-13/10/2015	FI - Eduskunta	Délégation de nouveaux députés
13/10/2015	FR - Assemblée nationale	Délégation de députés (vidéoconférence)
14-15/10/2015	FI - Eduskunta	Délégation de nouveaux députés
20/10/2015	IE – Tithe an oireachtais	Représentants du service chargé de l'emploi, des entreprises et de l'innovation
27/10/2015	NL - Tweede Kamer	Visite de Mark Harbers, président de délégation (vidéoconférence)
10/11/2015	UK - House of Lords	Sous-commission pour le marché intérieur européen
10/11/2015	SE - Riksdag	Commission pour la santé et la sécurité sociale
12/11/2015	SE - Riksdag	Représentants du service de communication
16/11/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires sociales
18-19/11/2015	RO - Senat	Visite d'Ovidiu Liviu Dontu, président, et d'autres parlementaires membres de la commission chargée des affaires constitutionnelles, des libertés civiles et du suivi de l'application des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme
25-26/11/2015	CZ - Senát	Délégation de sénateurs
30/11/2015	NL - Tweede Kamer	Visite d'Anouchka van Miltenburg, présidente de la Seconde chambre
02/12/2015		Commission des affaires européennes
02/12/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des affaires économiques
07/12/2015	FR - Assemblée nationale	Commission des finances
07-08/12/2015	IT - Camera dei Deputati	Visite de Laura Boldrini, présidente
08/12/2015	DE - Bundestag	Commission de l'enfance

ANNEXE IV - Données du mécanisme d'alerte rapide

La commission des affaires juridiques, qui est chargée des questions de respect du principe de subsidiarité au sein du Parlement européen, a défini comme suit les observations des parlements nationaux:

- les "**avis motivés**" sont des documents qui indiquent la non-conformité d'un projet d'acte législatif au principe de subsidiarité et qui sont communiqués au Parlement européen dans le délai de huit semaines prévu à l'article 6 du protocole n° 2 du Traité de Lisbonne;
- est considérée comme "**contribution**" toute autre observation communiquée par un parlement national qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus définissant les avis motivés.

Observations communiquées par les parlements nationaux en 2014 et 2015					
État membre	Parlement/chambre	Avis motivés		Contributions	
		2014	2015	2014	2015
Autriche	Nationalrat	1	0	2	0
Autriche	Bundesrat	5	0	0	3
Belgique	Chambre des Représentants	0	0	0	2
Belgique	Sénat	0	0	0	0
Bulgarie	Narodno Sabranie	0	0	0	1
Croatie	Hrvatski Sabor	0	0	1	1
Chypre	Vouli ton Antiprosópon	0	0	0	2
République tchèque	Poslanecká sněmovna	0	1	2	1
République tchèque	Senát	1	1	10	6
Danemark	Folketinget	0	0	0	0
Estonie	Riigikogu	0	0	0	0
Finlande	Eduskunta	0	0	0	1
France	Assemblée Nationale	0	0	2	6
France	Sénat	1	0	0	1
Allemagne	Bundestag	0	0	0	0
Allemagne	Bundesrat	0	0	4	4
Grèce	Vouli ton Ellinon	0	0	0	0
Hongrie	Országgyűlés	0	1	0	0
Irlande	Tithe an oireachtais	0	0	1	1
Italie	Camera dei deputati	0	0	9	4
Italie	Senato	0	0	32	13
Lituanie	Seimas	1	0	1	0
Luxembourg	Chambre des Députés	1	0	1	1
Lettonie	Saeima	0	0	1	0
Malte	Kamra tar-Rappreżentanti	0	0	1	0
Pays-Bas	Tweede Kamer	1	1	1	1
Pays-Bas	Eerste Kamer	0	0	0	0
Pologne	Sejm	0	0	0	1
Pologne	Senat	0	0	4	1
Portugal	Assembleia da República	0	0	25	8
Roumanie	Camera Deputaţilor	0	1	8	7
Roumanie	Senatul	0	0	0	5
Espagne	Cortes	0	1	31	10
Suède	Riksdagen	1	1	0	0
Slovénie	Državni Zbor	0	0	0	0
Slovénie	Državni Svet	0	0	0	0
Slovaquie	Národná rada	0	1	0	2
Royaume-Uni	House of Commons	1	0	1	0
Royaume-Uni	House of Lords	0	0	1	0
TOTAL		13	8	138	82

Ce tableau ne liste que les documents envoyés par les parlements nationaux en réponse à des projets d'actes législatifs relevant du protocole n° 2 du Traité de Lisbonne. Il ne répertorie pas les réactions à des documents de consultation non législatifs, à des livres verts ou à des livres blancs (qui entrent dans le cadre du dialogue politique dit informel).

ANNEXE V – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

A. Questions sur lesquelles les organes politiques et les services administratifs du Parlement européen ont consulté le réseau CERDP en 2014 et 2015 sous forme de demandes de données à fins comparatives

2014

- Utilisation d'appareils mobiles et solutions de mobilité
- Enquête sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle des membres du personnel chargé de tâches législatives
- Les règles concernant les contacts entre le personnel des parlements et les groupes de pression/représentants d'intérêts
- La législation sur la représentation d'intérêts (lobbying) dans les États membres
- L'interprétation en langue des signes lors de manifestations organisées par le Parlement

2015

- La déclaration des intérêts financiers des députés en lien avec leurs activités en tant qu'avocat
- L'action/discrimination positive dans les parlements
- Les pratiques et l'organisation parlementaires en matière d'analyse d'impact (ex ante) et d'évaluation (ex post)
- Aspects particuliers des procédures applicables aux demandes de levée de l'immunité parlementaire
- Les principaux indicateurs de performance des parlements
- L'examen des déclarations d'intérêts financiers des députés et les mécanismes de prévention des conflits d'intérêts
- Les aspects juridiques du développement de la robotique et de l'intelligence artificielle
- La mise en œuvre de la planification stratégique dans les parlements
- Le congé maternité des parlementaires
- Les procédures mises en œuvre par les parlements nationaux pour évaluer l'incidence d'un projet d'acte législatif sur les droits fondamentaux
- Lever l'immunité parlementaire d'un député
- Les assistants parlementaires au service particulier de députés: les règles mises en place pour la gestion des conflits et du harcèlement
- Les aspects juridiques du développement de la robotique et de l'intelligence artificielle (mise à jour)

B. Séminaires et réunions statutaires organisées par le CERDP en 2014 et 2015

Événement	Lieu	Date
Séminaires organisés en 2014		
Structures et procédures relatives au code de conduite applicable aux députés et à l'intégrité du personnel parlementaire	Skopje	8-9 mai 2014
L'aggravation des inégalités de revenus et la stabilité démocratique	Londres	5-6 juin 2014
Transcriptions sténographiques: le <i>Hansard</i> au 21 ^e siècle	Ljubljana	5-6 juin 2014
Du e-Parlement au Parlement intelligent: comment améliorer la participation des citoyens en utilisant les technologies web et les médias sociaux? Et comment	Rome	12-13 juin 2014

le règlement des parlements peut-il favoriser la transparence et la participation?		
Le e-Parlement à l'œuvre: pratiques exemplaires en matière de planification stratégique dans le domaine des TIC, sécurité de l'information, mobilité et informatique "en nuage"	Podgorica	6-7 novembre 2014
Réunions statutaires en 2014		
Réunion du comité exécutif	Berlin	27-28 mars 2014
Réunion du comité exécutif	Tallinn	4-5 septembre 2014
Conférence européenne des présidents de parlement (et réunion des secrétaires généraux sur le CERDP)	Oslo	11-12 septembre 2014
Conférence annuelle des correspondants	Belgrade	16-18 octobre 2014
Séminaires organisés en 2015		
Communication, processus de numérisation et transparence dans les parlements (Parli@ments on the Net XIII)	Bruxelles, Parlement européen	16-17 avril 2015
Des questions essentielles pour les parlements en Europe: une politique budgétaire pour favoriser la responsabilité, la sécurité sociale et le progrès technologique	Varsovie	28-29 mai 2015
Participation publique à la procédure de rédaction et d'adoption des lois	Zagreb	11-12 juin 2015
Les bibliothèques et les services de recherche au service de l'ouverture et de la transparence du parlement	Budapest	24-25 septembre 2015
Les modalités pratiques, les avantages et les inconvénients des systèmes parlementaires mono ou bicaméraux	La Haye	5-6 novembre 2015
e-Parlement – Des services TIC partout et à tous moments: nouveaux enjeux et projets	Ankara	5-6 novembre 2015
Réunions statutaires en 2015		
Réunion du comité exécutif	Rome	26-27 mars 2015
Réunion du comité exécutif	Strasbourg	10-11 septembre 2015
Conférence annuelle des correspondants	Berne	10-17 octobre 2015

C. Spotlight on Parliaments in Europe

Le droit de participation des députés au Parlement européen aux sessions des parlements nationaux

Spotlight n°1 - octobre 2014

L'examen des programmes de stabilité et de convergence par les parlements nationaux dans le cadre du Semestre européen

Spotlight n°2 - novembre 2014

Le contrôle de l'utilisation des fonds structurels de l'Union par les parlements nationaux

Spotlight n°3 - janvier 2015

Les fondements juridiques de la participation des parlements nationaux aux affaires européennes

Spotlight n°4 - mars 2015

L'assistance financière et les services d'aide aux demandeurs d'asile dans l'Union

Spotlight n°5 - mai 2015

Le contrôle parlementaire dans les domaines des libertés, de la sécurité et de la justice,
notamment en ce qui concerne la protection des données
Spotlight n°6 - juin 2015

La liste des pays d'origine sûrs dans le cadre du droit d'asile des États membres de l'Union
Spotlight n°7 - septembre 2015

Débats et activités dans les parlements nationaux concernant le partenariat transatlantique
de commerce et d'investissement entre l'Union et les États-Unis
Spotlight n°8 - septembre 2015

PARLEMENTS NATIONAUX

DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Mars 2016



élus au suffrage direct



élus au suffrage indirect / désignés / autre

Belgique/België/ Belgien BELGIQUE Kamer van Volksvertegen- woordigers/ Chambre des Représentants/ Abgeordneten-kammer 150 Senaat - Sénat - Senat 60	България BULGARIE Народно Събрание (Narodno Sabranie) 240	Česká Republika RÉPUBLIQUE TCHÈQUE Poslanecká Sněmovna 200 Senát 81	Danmark DANEMARK Folketing 179
Deutschland ALLEMAGNE Deutscher Bundestag 630 Bundesrat 69	Eesti ESTONIE Riigikogu 101	Éire/Ireland IRLANDE Dáil Éireann 158 Seanad Éireann 60	Ελλάδα GRÈCE Βουλή των Ελλήνων (Vouli Ton Ellinon) 300
España ESPAGNE Congreso de los Diputados 350 Senado 208 58	France FRANCE Assemblée nationale 577 Sénat 348	Hrvatska CROATIE Hrvatski Sabor 151	Italia ITALIE Camera dei Deputati 630 Senato della Repubblica 315 5
Κύπρος CHYPRE Βουλή των Αντιπροσώπων ¹ (Vouli Antiprosopon) 56	Latvija LETTONIE Saeima 100	Lietuva LITUANIE Seimas 141	Luxembourg LUXEMBOURG Chambre des Députés 60
Magyarország HONGRIE Országgyűlés 199	Malta MALTE Il-Kamra Tad-Deputati 69	Nederland PAYS-BAS Tweede Kamer 150 Eerste Kamer 75	Österreich AUTRICHE Nationalrat 183 Bundesrat 61
Polska POLOGNE Sejm 460 Senat 100	Portugal PORTUGAL Assembleia da República 230	România ROUMANIE Camera Deputatilor 379 Senat 168	Slovenija SLOVÉNIE Državni Zbor 90 Državni Svet 40
Slovensko SLOVAQUIE Národná Rada 150	Suomi/ Finland FINLANDE Eduskunta 200	Sverige SUÈDE Riksdagen 349	United Kingdom ROYAUME-UNI House Of Commons 650 House Of Lords ² 815

Sources: CERDP; fiches techniques sur les parlements nationaux produites par la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen; base de données UIP Parline; recherches propres, 14 mars 2016 | ¹ Vingt-quatre autres sièges sont réservés aux députés de la communauté chypriote turque mais, en raison de la situation politique prévalant sur l'île, ces sièges sont actuellement vacants | ² Membres éligibles de la Chambre des Lords; données tirées du tableau des membres figurant sur le site internet de la Chambre des Lords le 14 mars 2016.



RELNATPARL@EP.EUROPA.EU

WWW.EUROPARL.EUROPA.EU/RELNATPARL